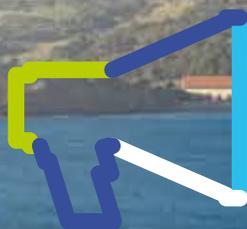


L'AIR EN OCCITANIE

2017



Surveiller,
prévoir



Informier,
sensibiliser



Accompagner,
aider la décision

Bilan de la **qualité**
de l'air et des émissions
de **polluants atmosphériques**
en **Occitanie**

www.atmo-occitanie.org

Atmo
OCCITANIE

vosre parten'air

SOMMAIRE

6

LA QUALITÉ DE L'AIR EN OCCITANIE EN 2017

- 06 Programme régional de surveillance de la Qualité de l'Air 2017-2021 :
La Qualité de l'Air, notre défi commun
- 08 La surveillance de la Qualité de l'Air :
Des méthodes, une expertise au service des territoires
- 10 Les faits marquants en région
- 14 Communiquer et sensibiliser pour mieux diffuser la connaissance
- 16 Inventaire régional des émissions de polluants
- 18 L'évaluation de la qualité de l'air en Occitanie en 2017
Les particules inférieures à 10 microns
Le dioxyde d'azote NO₂
L'ozone
- 22 Les épisodes de pollution en 2017
- 23 Les mesures sur le territoire, une composante du dispositif régional de surveillance
- 24 Résultats par station et par polluant

28

LA QUALITÉ DE L'AIR PAR DÉPARTEMENT EN 2017

- 28 Ariège
- 30 Aude
- 32 Aveyron
- 34 Gard
- 38 Gers
- 40 Haute-Garonne
- 44 Hautes-Pyrénées
- 46 Hérault
- 50 Lot
- 52 Lozère
- 54 Pyrénées-Orientales
- 58 Tarn
- 60 Tarn-et-Garonne

62

L'ASSOCIATION EN 2017

- 62 Atmo Occitanie, nouvel observatoire régional de l'air
- 64 Perspectives 2018
- 66 Ils sont adhérents d'Atmo Occitanie

Rabat Les valeurs réglementaires 2017

ÉDITO



Thierry SUAUD
Président d'Atmo Occitanie

Une année s'est écoulée depuis la création de la nouvelle association de surveillance de la qualité de l'air ; l'année 2017 a été à la fois une année de fondation pour l'organisation, et une année de progrès pour la qualité de l'air.

Nous avons posé une organisation structurante tout en poursuivant la mission qui nous oblige. Et la reconnaissance de la qualité de l'air et de ses enjeux est là.

Un nouveau projet stratégique, une nouvelle gouvernance, une nouvelle organisation pour les services, un nouveau pacte social, une remise à plat et une harmonisation des méthodes de travail... Ce travail nécessaire a enclenché un mouvement favorable au service de la qualité de l'air.

À l'interne, ces chantiers ont permis de reconnaître, rationaliser et valoriser au mieux les savoir-faire. Du point de vue de la gouvernance, nous nous sommes rencontrés, nous avons débattu. Avec engagement et responsabilité, chacun a répondu présent. Il faut reconnaître, dans ces circonstances, la formidable dynamique qui est à l'œuvre. Cela pose et confirme la place et l'intérêt pour nos sujets.

L'État impulse et prend des décisions fortes et structurantes. Les collectivités agissent, en allant même plus loin que les dispositions réglementaires ne le prévoient. Les partenaires industriels s'impliquent en déployant des actions innovantes. Les associations proposent et se font le relais de l'expression des citoyens.

Un territoire comme la vaste région Occitanie est concerné par des problématiques liées à la qualité de l'air, et partout, elles nécessitent une analyse adaptée. Nous devons poursuivre notre action dans une haute exigence du respect de l'objectif d'amélioration de la qualité de vie en région.

Assurer notre mission d'intérêt général, prendre en compte des enjeux transverses Air, Climat, Énergie, Santé, évaluer et suivre l'impact des activités humaines, innover dans les moyens de la surveillance et dans ses domaines d'investigation, informer et sensibiliser davantage... C'est le cap de notre projet stratégique pour cinq ans. Les défis sont là, ils n'attendent pas, et nous répondons présents, avec tout notre enthousiasme et la responsabilité qui est la nôtre. Merci à l'ensemble de l'équipe d'Atmo Occitanie qui, pendant cette période de construction, a maintenu une activité soutenue.

PROGRAMME RÉGIONAL DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR 2017-2021 : **LA QUALITÉ DE L'AIR, NOTRE DÉFI COMMUN**

La surveillance de l'air en Occitanie, seconde région la plus étendue de France métropolitaine

Les réglementations européenne et nationale imposent d'assurer une couverture optimale du territoire en déployant un dispositif de surveillance intégré. Pour l'AASQA, il s'agira d'adapter le dispositif de surveillance au territoire de la nouvelle région afin de garantir une qualité et une égalité d'information du public sur tous les points du territoire.

Air, climat, énergie, santé : une action nécessairement coordonnée

Pour Atmo Occitanie, cela se traduit par l'accompagnement des collectivités pour leur permettre d'identifier des leviers d'action.

Ces partenariats se traduiront notamment par l'évaluation et le suivi de plans et programmes territoriaux : les Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET), les Plans de Déplacements Urbains (PDU), les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA), les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), ...

Accompagner les partenaires dans leurs choix

Les régions, les départements, les métropoles, les intercommunalités, les villes ont la responsabilité de construire et de suivre des plans d'actions pour lutter contre la pollution de l'air. Alors même que l'exceptionnelle attractivité régionale place l'Occitanie, à horizon 2020, troisième région la plus peuplée de France métropolitaine, les territoires doivent s'adapter : développement de ZAC, d'axes routiers, d'activités industrielles nouvelles...

Pour Atmo Occitanie, ces enjeux se traduisent concrètement par le renforcement des partenariats et de l'accompagnement des collectivités et des industriels : pour leur permettre d'améliorer les connaissances sur la qualité de l'air, ses mécanismes et ses enjeux locaux, et d'identifier des leviers d'action à mettre en œuvre pour l'améliorer.

Construire l'observatoire de demain

Le programme régional anticipe la structuration de l'observatoire de demain. Des interrogations nouvelles se multiplient : les nanoparticules, les phytosanitaires ou encore certains métaux lourds.

Réaliser des études ou participer à des recherches contribuant au développement d'outils et de connaissances sur la qualité de l'air, accompagner l'innovation et le transfert technologique : tel est l'enjeu pour demain !

Informers les citoyens pour les engager

Informers lors d'épisodes de pollution est un élément fort de la mission d'intérêt général. In fine, prenant en compte les attentes sociales légitimes, une meilleure information sera recherchée en valorisant et diffusant les connaissances sur la qualité de l'air. L'objectif de l'observatoire est d'évoluer vers un dispositif plus participatif et interactif.

La démarche de sensibilisation des publics, à tout âge de la vie, sera également recherchée afin que chacun puisse être acteur d'une meilleure qualité de l'air. C'est pour les plus jeunes, à travers le déploiement d'ateliers de sensibilisation dans les écoles de la région, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie, que l'observatoire s'engage dans des informations ludiques, pédagogiques et adaptées.

UN PLAN ÉLABORÉ EN CONCERTATION

Atmo Occitanie a posé, dès sa création, les bases d'un nouveau projet pour la surveillance de la qualité de l'air en région, à travers son Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air.

Cette stratégie s'est ainsi construite avec l'appui des adhérents, du personnel et des parties prenantes. Questionnaires en ligne, rencontres et temps de construction collectives ont forgé ces perspectives nouvelles qui sont déclinées dans l'objet social de notre association.

Cette démarche a permis la synthèse et la hiérarchisation des attentes portées par nos partenaires pour répondre aux enjeux du territoire, en cohérence avec les missions portées par le dispositif national de surveillance de la qualité de l'air, c'est notre plan d'action à cinq ans.



Pour la qualité de l'air : une ambition à long terme, des actions sur 5 ans

Document réglementairement prévu pour les associations de surveillance de la qualité de l'air, le PRSQA, Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air, définit les orientations qui guideront les actions de l'observatoire. Atmo Occitanie a défini cinq lignes de force pour sa stratégie et 18 objectifs :



Garantir la mission d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'Air et contribuer aux stratégies nationale et européenne

- ▶ Diffuser une information fiable et régulière sur la qualité de l'air.
- ▶ Évaluer les moyens d'un dispositif de gestion des situations post- accidentelles.
- ▶ Assurer une couverture optimale du territoire régional déployant un dispositif intégré.



Adapter l'observatoire aux enjeux transversaux Air / Climat / Energie / Santé

- ▶ Scénariser, suivre et évaluer les plans et programmes.
- ▶ Administrer un observatoire partenarial Air Climat Energie Santé.
- ▶ Favoriser la compréhension des enjeux Air Climat Energie Santé.



Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire

- ▶ Évaluer la contribution des activités industrielles à la qualité de l'air.
- ▶ Évaluer l'impact sur la qualité de l'air des aménagements urbains et des infrastructures de transport.
- ▶ Évaluer la contribution des pratiques agricoles et de l'usage des phytosanitaires.
- ▶ Consolider un observatoire régional des odeurs.



Préparer l'observatoire de demain, participer à l'innovation

- ▶ Étudier l'exposition des individus dans leurs activités quotidiennes.
- ▶ Étudier les usages et impacts de la biomasse pour les dispositifs de chauffage individuel et collectif.
- ▶ Contribuer à des études et des recherches pour le développement d'outils et de connaissances relatifs à la qualité de l'atmosphère.
- ▶ Accompagner l'innovation et le transfert technologique.



Informier, sensibiliser et se concerter

- ▶ Valoriser et diffuser les résultats et connaissances sur les enjeux de la qualité de l'air.
- ▶ Informer, former et sensibiliser les parties prenantes dont les autorités et les publics.
- ▶ Promouvoir les technologies et actions en faveur de la qualité de l'air.
- ▶ Initier un observatoire citoyen sur la qualité de l'air.

Pour en savoir plus ?

www.atmo-occitanie.org



LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR : DES MÉTHODES, UNE EXPERTISE AU SERVICE DES TERRITOIRES

La surveillance
de la qualité de l'air



**INVENTAIRE
DES ÉMISSIONS**

- » AGRICULTURE
- » INDUSTRIE
- » RÉSIDENTIEL
- » TERTIAIRE
- » TRANSPORT

Estimation des quantités
d'émissions de polluants
issus des différents secteurs
d'activité



MODÉLISATION

Cartographie de la dispersion
de la pollution en fonction des
conditions météorologiques
et géographiques



MESURES

Suivi, par stations ou
par campagnes de mesures,
des concentrations
en polluants



Une expertise au service des territoires



**QUALITÉ DE L'AIR
AU QUOTIDIEN**

Données en temps réel
Prévision quotidiennes
Information en cas
d'épisode de pollution
Actions de sensibilisation

**REPORTING
ANNUEL**

Cartes annuelles
de concentration
Calcul des surfaces et
populations exposées
Reporting des
Concentrations
en polluants
Évaluation activités
sources de pollution

**ACCOMPAGNEMENT
DES ACTEURS LOCAUX**

État des lieux, diagnostics
Projections, scénarisations
Amélioration des
Connaissances
sur sujets émergents
Participation aux comités
de suivi et pilotage des
instances locales

LES CHIFFRES CLÉS DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN OCCITANIE EN 2017

Les Outils



La Qualité de l'air au quotidien



Reporting annuel

PM10

87 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Concentration
maximale
journalier

NO₂

254 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Concentration
maximale
horaire

O₃

189 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Concentration
maximale
horaire



63
Jours de dépassements
du seuil des 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
en ozone



35
Jours de dépassements
du seuil des 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
pour les PM10

L'accompagnement des acteurs locaux



INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX DE L'AGENCE DE TOULOUSE

FAITS MARQUANTS
EN RÉGION

Le 19 septembre, veille de la Journée Nationale de la Qualité de l'Air, les nouveaux locaux de l'agence de Toulouse ont été inaugurés en présence de Pascal Mailhos, Préfet de la région Occitanie, Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie, Georges Meric, Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne, Jean-Luc Moudenc, Président de Toulouse Métropole, Silvia Calvo, Ministre d'état du gouvernement d'Andorre et de Thierry Suaud, Président d'Atmo Occitanie. Plus d'une centaine de participants étaient présents pour ce temps fort de l'association.

A cette occasion, la présidente de Région Carole Delga rappelait le tryptique d'une qualité de vie durable : qualité de l'eau, qualité alimentaire,... et qualité de l'air. Une mobilisation des partenaires de l'observatoire qui démontre que la qualité de l'air est une préoccupation majeure.

Des nouveaux locaux pour moderniser l'outil de travail et traduire l'objet social de l'observatoire

Réalisé par HARTER Architecture avec le soutien financier de la Région Occitanie et de Toulouse Métropole, la construction a duré 7 mois dans le but d'améliorer l'exemplarité environnementale et sociale de l'Observatoire.

Dans le choix du site, sa forme architecturale, son organisation, et le choix des matériaux, le bâtiment a été pensé dans l'objectif de traduire la mission, l'objet social, l'identité et les valeurs de transparence et d'indépendance de l'observatoire.

Suivez-nous sur Twitter !

@Atmo_Oc

Mise en place de la vignette Crit'Air : l'accompagnement des services de l'Etat

A l'occasion de l'inauguration d'Atmo Occitanie, Pascal Mailhos, Préfet de Région, annonçait le lancement de la vignette Crit'Air. Pensée pour agir en cas d'épisode de pollution, elle permet de limiter la circulation sur des zones déterminées en mettant en œuvre la circulation différenciée sur Toulouse.

En limitant le nombre de véhicules roulants et donc en limitant les émissions de polluants, ce dispositif a vocation à agir pour limiter la pollution de l'air en cas d'alerte à la pollution. Atmo Occitanie a accompagné les services de la Préfecture dans l'évaluation de l'impact de cette circulation différenciée.

Ce dispositif est, avec la mise en place de la réduction de vitesse sur une portion de l'autoroute A62, ou avec la réduction de vitesse en cas d'épisode de pollution, une action opérationnelle décidée par le préfet de Région en faveur de la qualité de l'air.





LE PARTENARIAT RÉGIONAL RENOUVELÉ ET ÉTENDU À L'ÉCHELLE DE L'OCCITANIE

GESTION DES ÉPISODES DE POLLUTION ET PRÉVISION RÉGIONALE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Dans le cadre des nouveaux arrêtés préfectoraux gérant les épisodes de pollution, Atmo Occitanie a accompagné les treize préfectures départementales afin de coordonner leur communication et l'information en cas d'épisode de pollution.

Dans le prolongement de ces adaptations, l'observatoire a également adapté ses outils en déployant son modèle de prévision à l'échelle de la région, et en harmonisant un bulletin d'information désormais adressé aux abonnés. dispositif national de surveillance de la qualité de l'air, c'est notre plan d'action à cinq ans.

L'année 2017 a permis de renouveler et étendre le partenariat de l'observatoire avec la Région Occitanie. Ce partenariat vient conforter le dispositif de surveillance en Occitanie.

Notamment, il va permettre d'étendre le dispositif de surveillance par des stations de mesures sur des territoires non couverts, comme c'est le cas pour la Lozère ; il permettra également de compléter les connaissances sur les phytosanitaires par de nouveaux sites d'études, dans le département du Gard.

Au-delà, ce partenariat soutient la production du bilan annuel de la Qualité de l'Air. Il s'agira pour 2018, de définir les modalités d'un partenariat pluriannuel avec des axes de travail complémentaires comme l'accompagnement de la Région Occitanie dans son objectif de région à énergie positive, et dans le volet AIR du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).



Les phytosanitaires dans l'air

Dans le cadre d'un partenariat avec la Région un site de mesure des phytosanitaires a été mis en place dans le Lauragais sur l'ensemble de l'année. Il complète l'évaluation réalisée dans le Lot avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

Les résultats de ces prélèvements seront publiés courant 2018.

Retrouvez toutes nos publications sur

www.atmo-occitanie.org



Atmo Occitanie a contribué à une étude liant les problématiques Air et Santé, menée par l'ORS, observatoire régional de la Santé. Menée à la demande de l'Agence Régionale de Santé, l'objectif de cette étude était de permettre d'identifier les territoires à enjeux en terme de qualité de l'air. Pour l'ARS Occitanie, la finalité est de cibler les actions de prévention sur les sujets liés à la santé et l'environnement, la qualité de l'air étant identifiée comme un des axes de travail.

Atmo Occitanie a notamment fourni des données et réalisé des cartographies comme celles-ci-dessous illustrant les émissions de particules PM2,5 sur les communes d'Occitanie.

Qualité de l'air : un enjeu de santé publique

Fin 2013, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) classait, la pollution de l'air extérieur comme cancérigène.

La dernière étude de Santé Publique France* évalue à plus de 2 800 le nombre de décès qui seraient évités chaque année en Occitanie si la pollution aux particules fines était, partout en région, au plus bas niveau connu en France.

Du point de vue de l'impact financier de la pollution de l'air, en 2015, une commission d'enquête sénatoriale estimait le coût total de la pollution entre 68 et 97 milliards d'euros par an pour la France, (donc entre 5,8 et 8,27 milliards d'euros pour la région Occitanie**) intégrant à la fois les dommages sanitaires de la pollution, mais également ses conséquences sur les bâtiments, les écosystèmes et l'agriculture.

* Cochet A. Impact de l'exposition chronique à la pollution de l'air sur la mortalité en France : point sur la région Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées. Saint-Maurice : Santé Publique France ; 2016. 2 p.
** En extrapolant uniquement sur la répartition de la population régionale

Retrouvez toutes nos publications sur

www.atmo-occitanie.org

POUSSIÈRES SÉDIMENTABLES : 84 EXPLOITATIONS SUIVIES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Les exploitations telles que les carrières, sablières, cimenteries, peuvent générer des pollutions atmosphériques notamment des poussières sédimentables. Ces poussières sont d'origine naturelle (volcan par exemple) ou humaine (carrières, sablières, ...). D'une manière générale, elles sont considérées comme peu dangereuses pour la santé humaine : elles sont plutôt de nature à occasionner des nuisances pour les riverains en générant des salissures

Depuis les années 80, Atmo Occitanie assure la surveillance des retombées de poussières dans l'environnement de nombreuses exploitations (Lafarge, GSM, Provençale SA, Dominita Granulats, SC 113, ...). En 2017, 84 sites ont bénéficié de cette surveillance.

Un empoussièrment faible sur la majorité des sites surveillés

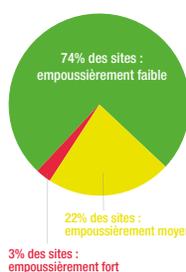
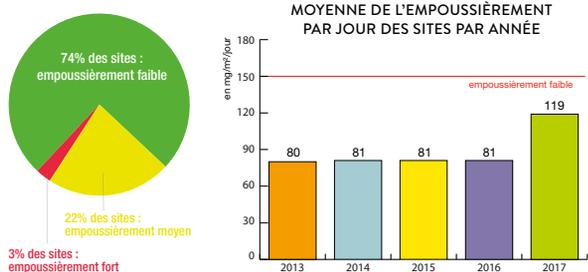
En 2017, l'empoussièrment autour des 84 exploitations de la région reste faible avec 74% des sites qui présentent moins de 150 mg/m²/jour de poussières sédimentables. L'empoussièrment de ces sites est comparable au niveau de fond observé dans la région.

En l'absence de seuil règlementaire, Atmo Occitanie s'appuyant sur son expertise, a défini des niveaux d'empoussièrments :

Empoussièrment faible : <150 mg/m²/jour
Empoussièrment moyen : 150 à 250 mg/m²/jour
Empoussièrment fort : >250 mg/m²/jour

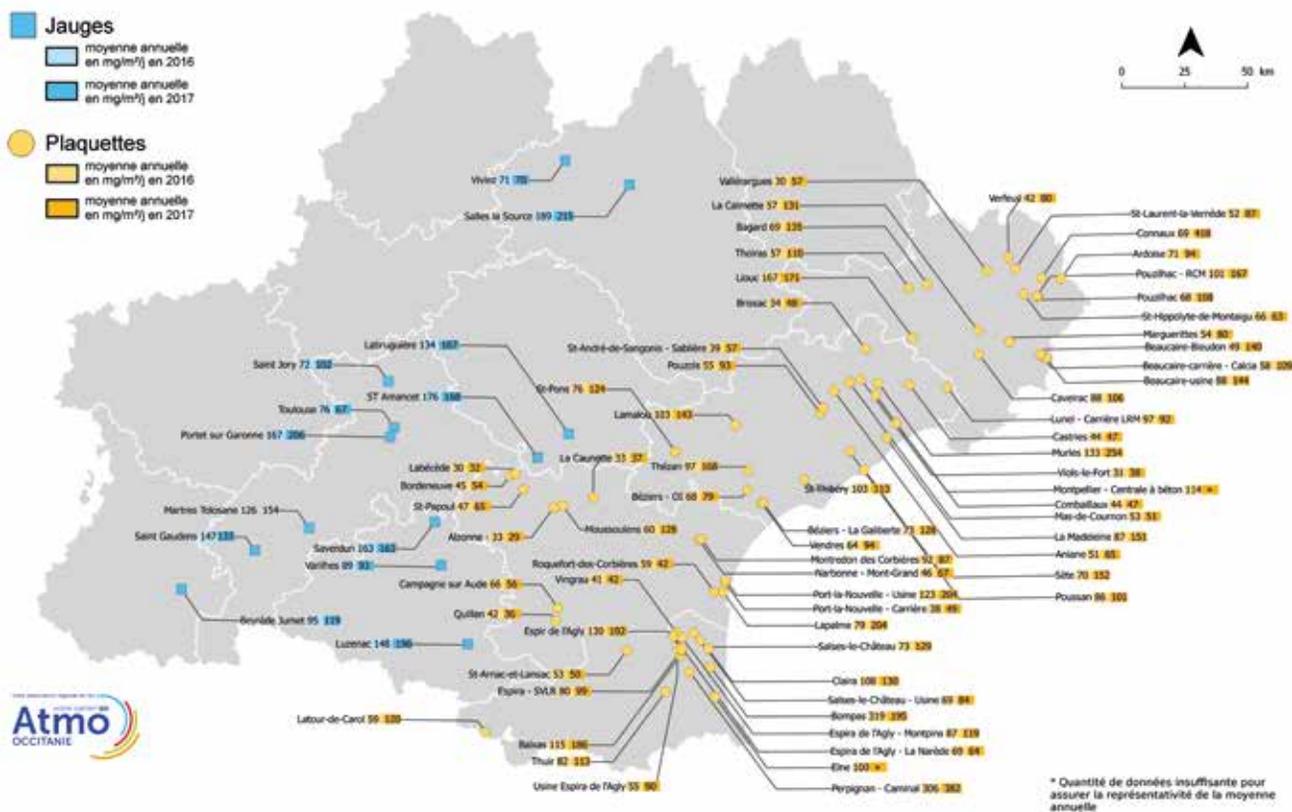
Quelle évolution pluriannuelle des poussières sédimentables dans l'air ?

Entre 2013 et 2016, les niveaux d'empoussièrment étaient stables. Les niveaux d'empoussièrment ont sensiblement augmenté en 2017, mais ils restent inférieurs au seuil fixé de l'empoussièrment faible de 150 mg/m²/jour. Cette hausse est liée à la pluviométrie historiquement faible sur une partie de la région favorisant les envols de poussières.



POUSSIÈRES SÉDIMENTABLES : LA CARTOGRAPHIE DU RÉSEAU DE SURVEILLANCE

FAITS MARQUANTS
EN RÉGION



PERSPECTIVES 2018

- En application de l'arrêté ministériel du 30 septembre 2016, le dispositif de surveillance des retombées de poussières sédimentables mis en œuvre autour de nombreuses carrières a évolué au 1^{er} janvier 2018.

Atmo Occitanie, en partenariat avec ses adhérents, adaptera les dispositifs de mesures afin de se conformer aux nouvelles exigences règlementaires en 2018.

Pour en savoir plus ?

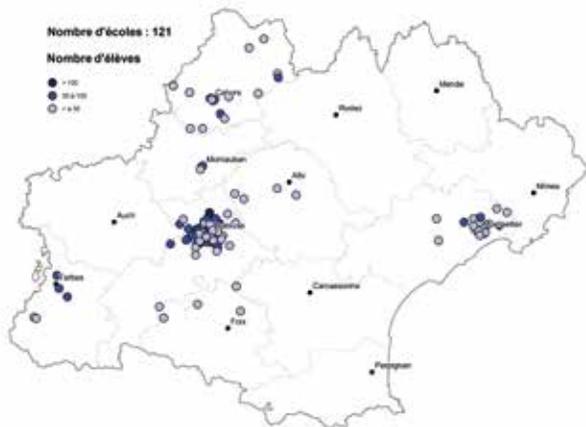
www.atmo-occitanie.org

COMMUNIQUER ET SENSIBILISER POUR MIEUX DIFFUSER LA CONNAISSANCE

« L'air que je respire » : déploiement de l'action à l'échelle de l'Occitanie

En collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, Atmo Occitanie propose des ateliers scientifiques depuis 2015. Au vu du succès de cette action sur la grande agglomération toulousaine, ce dispositif a été élargi à l'ensemble de la région Occitanie à partir de 2017, suite au renouvellement du partenariat entre l'ARS et Atmo Occitanie. Le déploiement de régional de l'action a vocation à sensibiliser, entre 2017 et 2021, 16 000 enfants du CE2 à la 6^{ème} aux enjeux de la qualité de l'air et à l'importance de respirer un air sain.

L'objectif des ateliers ? Sensibiliser les enfants à la pollution de l'air, à son importance, ses causes, ses conséquences sur la santé, et surtout encourager au changement de comportement.



Les animations assurées en 2017 sur la région Occitanie

Les interventions se sont développées en majorité dans la zone des PPA de Toulouse et Montpellier. Les écoles des communautés d'agglomérations de Tarbes et Montauban ont également été sensibilisées. Face à la forte demande des enseignants et dans un souci d'égalité des territoires, d'autres départements ont été sensibilisés : Ariège, Hautes Pyrénées, Lot, Tarn et Tarn-et-Garonne.

Un concours d'affiches : un projet ludique et créatif

Dans la continuité de l'action de sensibilisation, en 2017, un concours d'affiches a été organisé afin de favoriser l'appropriation des enjeux liés à la qualité de l'air en impliquant les élèves dans un projet ludique et créatif.

Alliant l'imaginaire et le réel, les élèves du CE2 au CM2 ont produit 74 affiches présentant un super héros de l'air accomplissant une action réaliste pour réduire la pollution de l'air tout en utilisant ses supers pouvoirs. Deux affiches ont été sélectionnées pour un prix spécial : l'école de Fleurance (à Toulouse) et l'école de Cieurac (dans le Lot).

Les élèves ont été récompensés par des cadeaux afin de saluer leur implication, les valoriser, et leur donner l'opportunité d'approfondir leurs connaissances sur la qualité de l'air.

PERSPECTIVES 2018 POUR L'ACTION DE SENSIBILISATION

- ▶ **Poursuivre le déploiement régional**, en 2018, plus de 3000 élèves devront être sensibilisés en Occitanie et cette année permettra de déployer l'action sur le PPA de Nîmes et la communauté urbaine de Perpignan.
- ▶ **2^e édition du concours d'affiches** dans l'objectif d'avoir de nouvelles contributions artistiques, à l'échelle de l'Occitanie.
- ▶ **Sensibiliser les parents d'élèves** à travers un document comprenant un quizz pour améliorer les connaissances sur la pollution, et des bons gestes et la façon de se protéger en cas d'épisode de pollution.





2017 - les chiffres-clés de toute l'activité d'information/communication/sensibilisation

Communiquer auprès du plus grand nombre : le Village « Mai Poumon »

Pour la 2^e année consécutive, Atmo Occitanie a tenu un stand à l'évènement Mai Poumons en mai 2017 sur le square Charles de Gaulle à Toulouse. L'association Mai Poumons a mis en place cet évènement qui véhicule un message simple : le poumon est un organe essentiel, que nous connaissons pourtant très peu. A cette occasion, Atmo Occitanie a accueilli les grands et les petits sur le stand afin de présenter les missions de l'association et réaliser des expériences en famille avec au programme : constructions de girouettes, d'anémomètres et comprendre l'importance du diaphragme dans la respiration.

DEMANDES D'INFORMATION

361

demandes d'information du public

498

demandes pour ateliers de sensibilisation

40

demandes médias

10

demandes pour interventions ou événements, prêts expo...

TOTAL : 879 demandes d'information

SUR LE WEB

8 085

abonnements aux newsletter d'info (indice, alerte, info)

617

suiveurs twitter

119 150

visites site web

274 383

pages vues

LA SENSIBILISATION

342

ateliers réalisés

121

écoles concernées

186

classes ayant bénéficié d'un atelier

4 710

élèves sensibilisés

INFORMATIONS MEDIAS

126 retombées presse

5 conférences de presse

6 communiqués de presse

1

temps fort : l'inauguration des locaux d'Atmo Occitanie 19 septembre

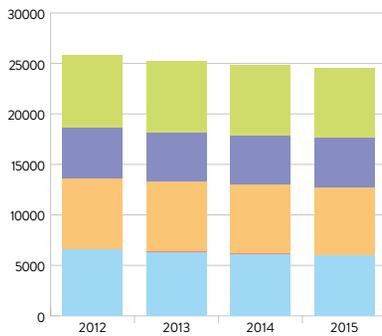
INVENTAIRE RÉGIONAL DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

 AGRICULTURE
  INDUSTRIE
  RÉSIDENTIEL
  TERTIAIRE
  TRANSPORT

L'évolution annuelle des émissions de polluants dans l'air

PM10

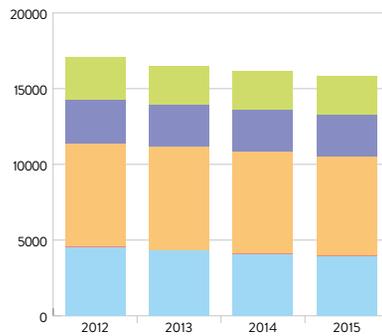
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS
DE PARTICULES PM10



Emissions en tonnes/an
Source : Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

PM2.5

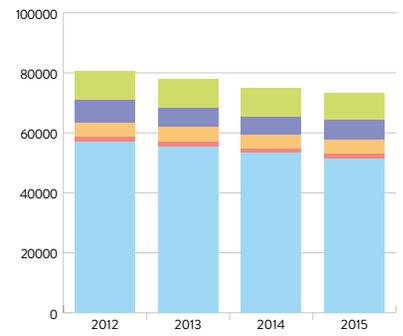
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS
DE PARTICULES PM2.5



Emissions en tonnes/an
Source : Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

NOx

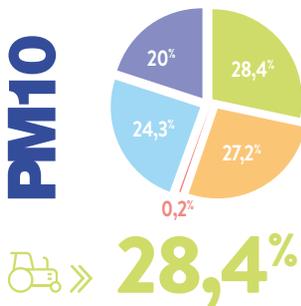
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS
D'OXYDES D'AZOTE



Emissions en tonnes/an
Source : Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

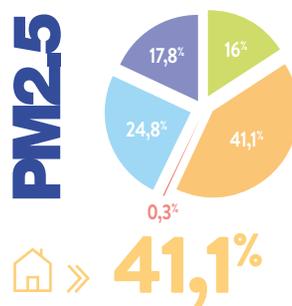


Sources des émissions de pollution en 2015



Le secteur agricole est le premier contributeur aux émissions de particules PM10 sur la région Occitanie, avec 28,4%

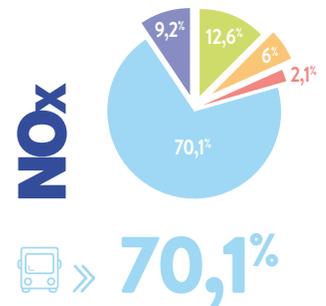
L'évolution des pratiques agricoles, notamment pour le travail du sol, permet de réduire les émissions de particules.



Le secteur résidentiel contribue à 41,1% des émissions de PM2.5 sur la région Occitanie.

Les dispositifs de chauffage individuel au bois sont la première source d'émission de particules PM2.5 dans le secteur résidentiel.

AGIR SUR... les modes de chauffage domestique et leur performance permet de réduire les émissions de particules fines.



Le secteur des transports contribue à 70,1% des émissions de NOx sur la région Occitanie.

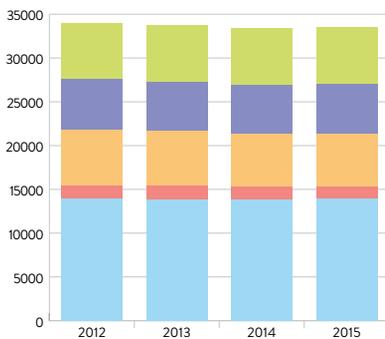
Le trafic routier est le premier contributeur aux émissions régionales d'oxydes d'azote. Les émissions de ce polluant sont en baisse. La modernisation du parc roulant permet de compenser l'augmentation du trafic routier.

AGIR SUR... les modes de transport et la mobilité en général permet de réduire de façon importante les émissions d'oxydes d'azote sur le territoire.

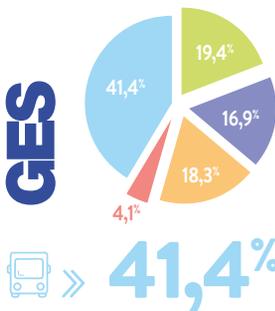
2017 ANNÉE D'HARMONISATION DE L'INVENTAIRE DES ÉMISSIONS

GES

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES



Emissions en ttonnes EQ CO₂
Source : Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ



Le secteur des transports contribue à 41,4% des émissions de GES sur la région Occitanie.

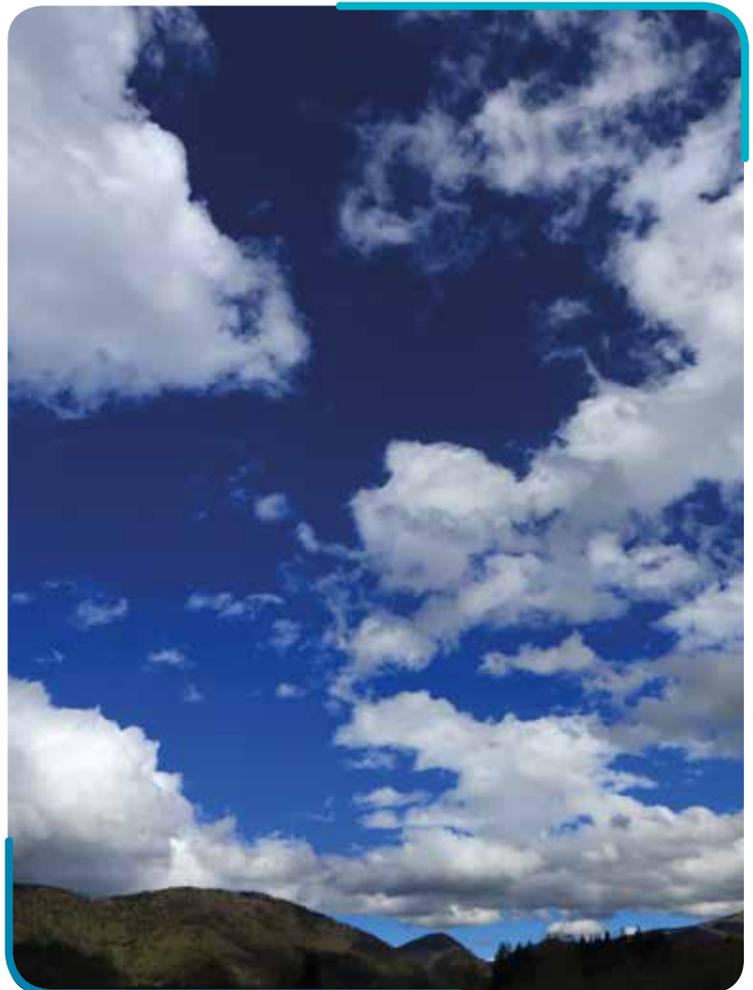
Les émissions totales de GES sont en légère baisse sur la région Occitanie. Le trafic routier est le premier contributeur aux émissions régionales de GES;

AGIR SUR... le nombre de déplacements motorisés au quotidien permet de réduire les émissions de GES sur le territoire.

L'année 2017 marque un tournant dans la mise en œuvre de l'inventaire des émissions, notamment par l'harmonisation des outils de calculs et traitements à l'échelle de la région Occitanie.

Outre une base de données désormais commune permettant une centralisation de l'information et une optimisation des calculs, de nombreuses évolutions et optimisations méthodologiques ont été apportées et les données ont ainsi pu être actualisées rétroactivement sur la période 2012-2015 sur l'ensemble de la région, permettant une analyse fiable des tendances observées.

Cette étape d'harmonisation achevée, l'actualisation de l'inventaire des émissions pour les années les plus récentes (2016,2017) est lancée à l'échelle de l'Occitanie en 2017.



Les mesures relevées aux stations, les campagnes de mesures ponctuelles et la modélisation nous indiquent pour l'année 2017 des tendances comparables aux années précédentes.

Les concentrations de métaux, BaP, SO₂, benzène et CO respectent les seuils réglementaires.

Pour l'ozone, l'objectif de qualité n'est pas respecté sur tout le territoire régional. La valeur cible pour la protection de la santé humaine est même dépassée dans l'Hérault et le Gard confirmant que l'Est de la région est davantage exposée à l'ozone en période estivale. Sur cette zone, la combinaison d'émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils et d'un fort ensoleillement est à l'origine de la formation d'ozone.

Des concentrations élevées en dioxyde d'azote sont caractéristiques des zones à fort trafic routier. La valeur limite annuelle pour la protection de la santé humaine est ainsi dépassée dans ces environnements sur Toulouse, Montpellier, Perpignan et Nîmes.

Les concentrations de PM_{2,5} ne respectent pas l'objectif de qualité tant en situation de fond qu'à proximité du trafic routier dans plusieurs départements de la région.

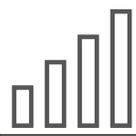
Pour les PM₁₀, si les seuils réglementaires annuels sont respectés, des hausses ponctuelles des niveaux ont eu pour conséquence la mise en place pendant plusieurs jours de procédures information ou d'alerte.



EN FOND	PM ₁₀	PM _{2,5}	NO ₂	O ₃	SO ₂	BaP	MÉTAUX
(09) Ariège	Green	Green	Green	Orange	Green	Green	Green
(11) Aude	Green	Green	Green	Orange	Green	Green	Green
(12) Aveyron	Green	Green	Green	Orange	Green	Green	Green
(30) Gard	Green	Yellow	Green	Orange	Green	Green	Green
(31) Haute-Garonne	Green	Yellow	Green	Orange	Green	Green	Green
(32) Gers	Green	Yellow	Green	Orange	Green	Green	Green
(34) Hérault	Green	Yellow	Green	Orange	Green	Green	Green
(46) Lot	Green	Green	Green	Orange	Green	Green	Green
(48) Lozère	Green	Green	Green	Orange	Green	Green	Green
(65) Hautes-Pyrénées	Green	Green	Green	Orange	Green	Green	Green
(66) Pyrénées-Orientales	Green	Green	Green	Orange	Green	Green	Green
(81) Tarn	Green	Green	Green	Orange	Green	Green	Green
(82) Tarn-et-Garonne	Green	Green	Green	Orange	Green	Green	Green



À PROXIMITÉ DU TRAFIC ROUTIER	PM ₁₀	PM _{2,5}	NO ₂	CO	SO ₂	BENZÈNE
(09) Ariège	Green	Green	Green	Green	Green	Green
(11) Aude	Green	Green	Green	Green	Green	Green
(12) Aveyron	Green	Green	Green	Green	Green	Green
(30) Gard	Green	Yellow	Red	Green	Green	Green
(31) Haute-Garonne	Green	Yellow	Red	Green	Green	Green
(32) Gers	Green	Yellow	Red	Green	Green	Green
(34) Hérault	Green	Yellow	Red	Green	Green	Green
(46) Lot	Green	Green	Green	Green	Green	Green
(48) Lozère	Green	Green	Green	Green	Green	Green
(65) Hautes-Pyrénées	Green	Green	Green	Green	Green	Green
(66) Pyrénées-Orientales	Green	Green	Red	Green	Green	Green
(81) Tarn	Green	Green	Green	Green	Green	Green
(82) Tarn-et-Garonne	Green	Green	Green	Green	Green	Green



ÉCHELLE DES VALEURS RÉGLEMENTAIRES

► VALEUR LIMITE DÉPASSÉE

La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

► VALEUR CIBLE DÉPASSÉE

La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

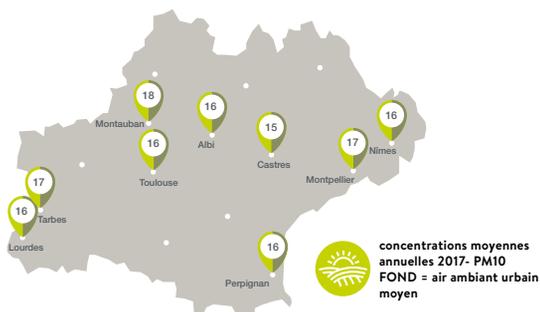
► OBJECTIF DE QUALITÉ NON RESPECTÉ

L'objectif de qualité est un niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.

► RÉGLEMENTATION RESPECTÉE



LES PARTICULES INFÉRIEURES À 10 MICRONS



Les principales agglomérations de la région Occitanie mettent en évidence des niveaux de concentration globalement homogènes en situation de fond. Les moyennes annuelles comprises entre 15 et 18 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sont nettement inférieures à la valeur limite et de l'objectif de qualité fixés respectivement à 40 et 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

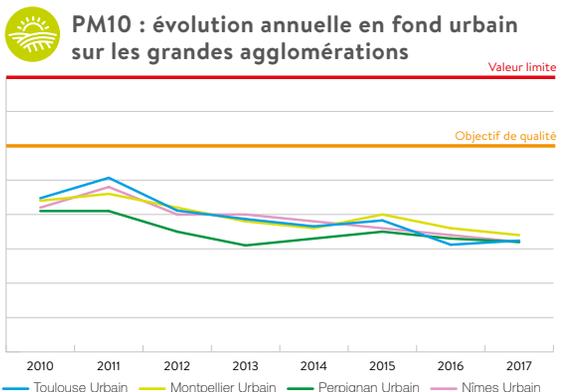
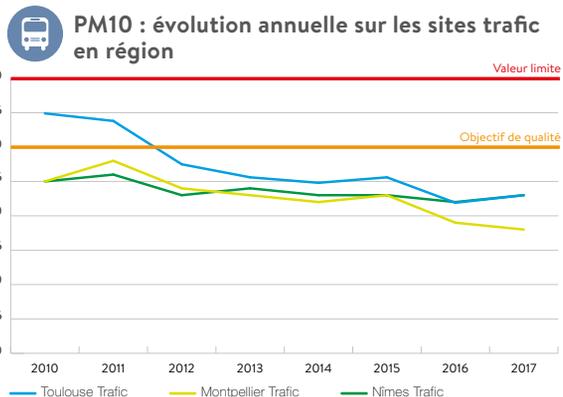
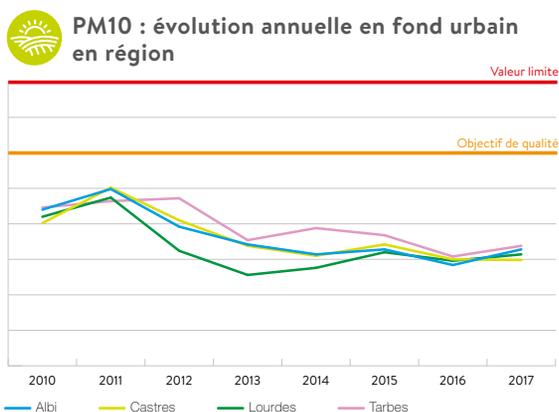
A proximité des axes de circulation les concentrations moyennes annuelles mesurées sont plus élevées qu'en situation de fond mais elles sont inférieures aux seuils réglementaires.

L'évolution de l'exposition aux particules PM10

Entre 2016 et 2017 :

- les concentrations de PM10 sont restées globalement stables dans les environnements de proximité trafic routier,
- elles sont restées stables voire ont diminué en fond urbain des plus grandes villes de région,
- elles ont légèrement augmenté en fond urbain des villes de tailles moyennes.

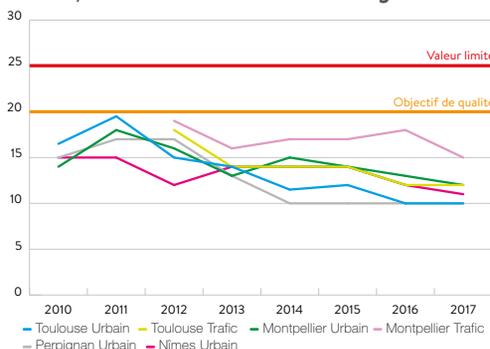
En revanche sur la période 2010 à 2017, les concentrations de PM10 tant en fond urbain qu'à proximité du trafic routier ont généralement diminué de 25% sur la région.



Les particules fines PM2.5

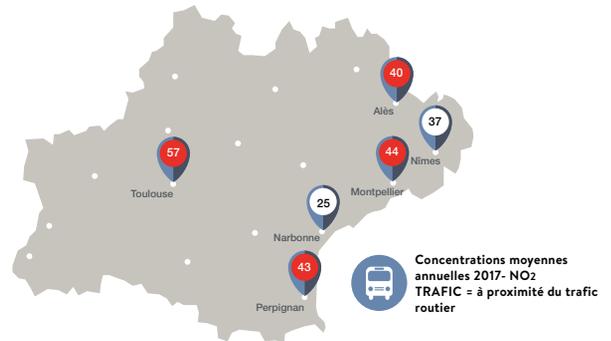
Pour les particules fines (PM2.5), la tendance sur plusieurs années est également à la baisse des concentrations moyennes annuelles.

PM2,5 : évolution annuelle en région



LE DIOXYDE D'AZOTE NO₂

En 2017, la situation dans les agglomérations en Occitanie est stable, tant en situation urbaine de fond qu'à proximité des axes routiers. Le secteur des transports routiers reste la principale source d'émission du dioxyde d'azote dans l'air ambiant.



En fond urbain, les moyennes annuelles dans les agglomérations suivies varient de 7 à 21 µg/m³. Ces concentrations sont nettement inférieures à la valeur limite annuelle fixée à 40 µg/m³.

Ce sont les agglomérations les plus peuplées de la région qui présentent les niveaux de NO₂ les plus élevées.

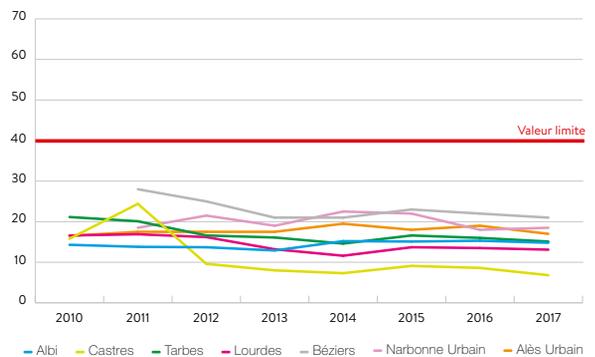
A proximité des axes routiers, la valeur limite annuelle pour la protection de la santé humaine n'est pas respectée dans les Métropoles de Toulouse et Montpellier ainsi qu'à Perpignan et Alès.

L'évolution de l'exposition au dioxyde d'azote

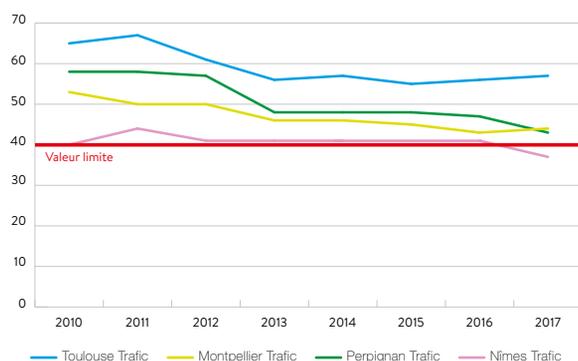
En proximité du trafic routier, le non-respect de la valeur limite est constaté depuis de nombreuses années. En situation de fond urbain, les moyennes annuelles restent inférieures à la valeur limite, avec une tendance à la baisse des concentrations.

A noter que sur la station de Nîmes, contrairement aux années précédentes, la valeur limite annuelle est respectée en 2017.

Dioxyde d'azote : évolution annuelle dans les agglomérations de taille moyenne



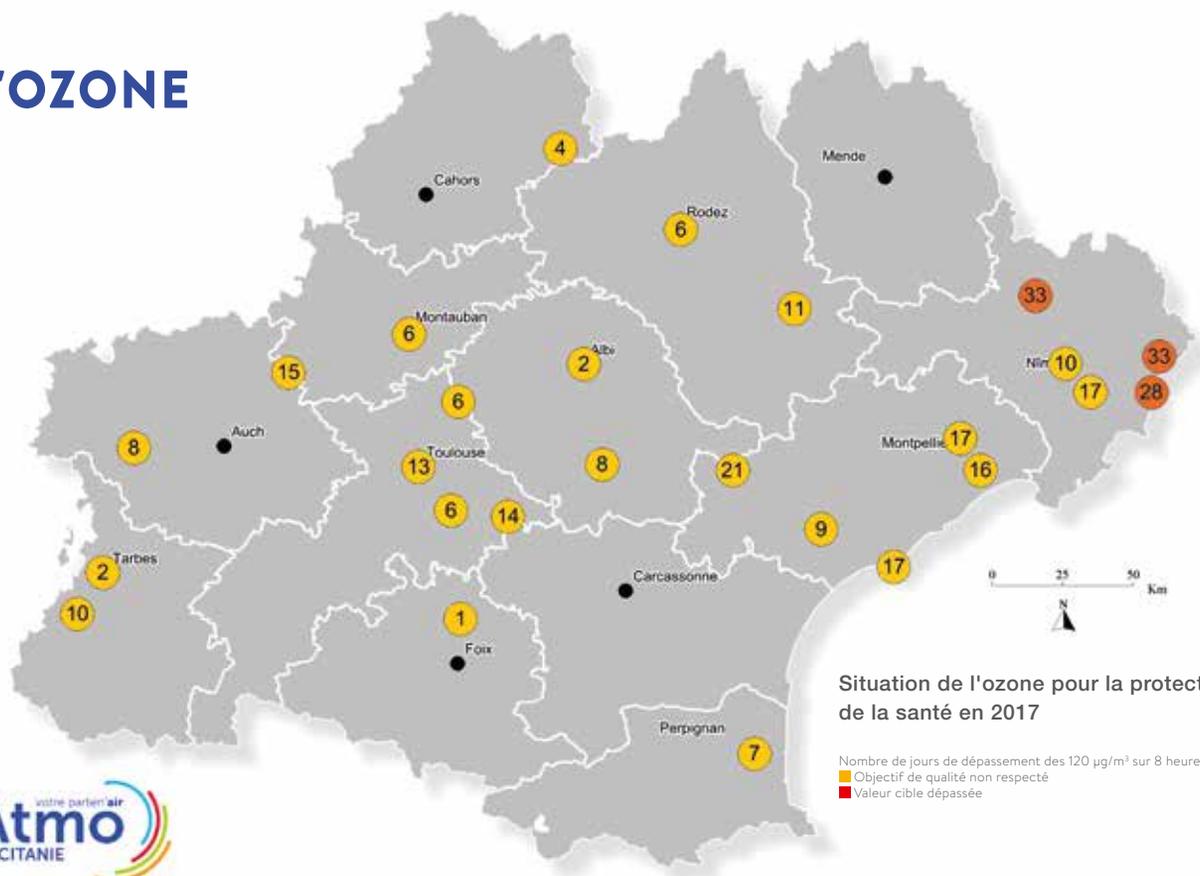
Dioxyde d'azote : évolution annuelle en site trafic des grandes agglomérations



On note une stabilité des concentrations en environnement urbain sur les agglomérations de moins de 100 000 habitants.



L'OZONE



Situation de l'ozone pour la protection de la santé en 2017

Nombre de jours de dépassement des 120 µg/m³ sur 8 heures.
■ Objectif de qualité non respecté
■ Valeur cible dépassée

L'est de la région plus touché par la pollution à l'ozone

En Occitanie, les conditions météorologiques (fort ensoleillement, températures élevées) favorisant la transformation en ozone des polluants émis par les activités humaines.

Les concentrations mesurées en 2017 sont globalement en diminution par rapport aux années précédentes.

Les départements du Gard et de l'Hérault sont particulièrement concernés par de fortes concentrations d'ozone. Les températures élevées, les taux d'ensoleillement parmi les plus importants de la région, la circulation estivale ainsi que la présence d'émetteurs de précurseurs d'ozone, notamment dans le secteur de l'industrie, sont les causes principales des concentrations élevées mesurées dans ces départements.

Pour en savoir plus ?

www.atmo-occitanie.org

Dép	Station	Nombre de dépassements des 120 µg/m ³ en moyenne glissante sur 8 heures
9	Ariège-Pamiers-Urbain	1
12	Aveyron-Millau-Urbain	11
12	Aveyron-Rodez-Urbain*	6
30	Gard-Gard Rhodanien 1-Rural	28
30	Gard-Gard Rhodanien 2-Rural	33
30	Gard-Nîmes Sud-Urbain	17
30	Gard-La Calmette-Périurbain	10
31	Haute-Garonne-Bélesta en Lauragais-Rural	14
31	Haute-Garonne-Bessières-Industriel*	6
31	Haute-Garonne-Montgiscard-Périurbain	6
31	Haute-Garonne-Miramont-de-Comminges-Industriel*	2
31	Haute-Garonne-Toulouse Berthelot-Urbain	9
31	Haute-Garonne-Toulouse Jacquier-Urbain	12
31	Haute-Garonne-Toulouse Mazades-Urbain	8
32	Gers-Gaudonville-Rural	15
32	Gers-Peyrusse-Vieille-Rural	8
34	Hérault-Agathois-Piscénois-Périurbain	17
34	Gard-Alès-Cévennes-Périurbain	33
34	Hérault-Biterrois-Narbonnais-Périurbain	9
34	Hérault-Haut-Languedoc (Estivale)-Rural*	21
34	Hérault-Montpellier Près d'Arènes - Urbain	4
34	Hérault- Montpellier Périurbaine Nord - Périurbain	17
34	Hérault - Montpellier Périurbaine Sud - Périurbain	16
46	Lot-Figeac-Urbain*	4
65	Hautes-Pyrénées-Lourdes Lapacca-Urbain	10
65	Hautes-Pyrénées-Tarbes Dupuy-Urbain	2
66	Pyrénées-Orientales - Perpignan Centre-Urbain	2
66	Pyrénées-Orientales - Saint-Estève - Périurbain	7
81	Tarn-Albi Delmas-Urbain	2
81	Tarn-Castres-Urbain	8
82	Tarn-et-Garonne-Montauban-Urbain	6

* campagnes de mesures



L'EXPOSITION PONCTUELLE À LA POLLUTION DE L'AIR : LES ÉPISODES DE POLLUTION EN 2017

Au total cette année, 30 journées ont fait l'objet d'au moins une procédure pour un épisode de pollution dans un département en Occitanie, essentiellement dues à la pollution aux particules en suspension avec 26 journées, contre 4 pour ce qui concerne l'ozone.

Des conditions météorologiques particulièrement favorables en tout début d'année 2017 sont à l'origine de nombreux dépassements. Les conditions froides, sèches et sans vent, empêchent la dispersion des particules, et favorisent leur stagnation dans l'air ambiant. Les particules sont notamment dues à l'utilisation du chauffage en cette saison, particulièrement du chauffage au bois. Elles sont également émises lors de la combustion de végétaux, notamment l'éco-buage.

Un nombre de journées concentré sur une période de l'année : sur les 30 journées concernées par au moins un épisode de pollution en région en 2017, 16 journées concernent le seul mois de janvier.

Jusqu'à 12 jours consécutifs ayant fait l'objet d'une procédure en cas d'épisode de pollution : de fin décembre 2016 à début janvier 2017, les Hautes-Pyrénées et le Tarn ont connu des épisodes de pollution qui se sont prolongés respectivement 11 et 12 jours consécutifs.

En 2017	Nombre de journées en épisode de pollution	Dont PM10	Dont ozone
AUDE	3	3	0
AVEYRON	2	2	0
GARD	9	7	2
HAUTE-GARONNE	15	14	1
HAUTES-PYRÉNÉES	17	17	0
HERAULT	3	2	1
PYRÉNÉES ORIENTALES	2	1	1
TARN	8	8	0
TARN-ET-GARONNE	12	12	0

AU TOTAL EN OCCITANIE EN 2017

30 JOURNÉES ont connu au moins un département en épisode de pollution

PM10	26 journées
Ozone	4 journées
TOTAL	30 journées

Evolution du nombre de journées totales

	2015	2016	2017
AUDE	1	0	3
AVEYRON	0	0	2
GARD	11	9	9
GERS	2	0	0
HAUTE-GARONNE	7	9	15
HAUTES-PYRÉNÉES	11	13	17
HERAULT	8	8	3
LOZERE	1	0	0
PYRÉNÉES ORIENTALES	8	0	2
TARN	4	0	8
TARN-ET-GARONNE	11	13	12

Suivez-nous sur Twitter !

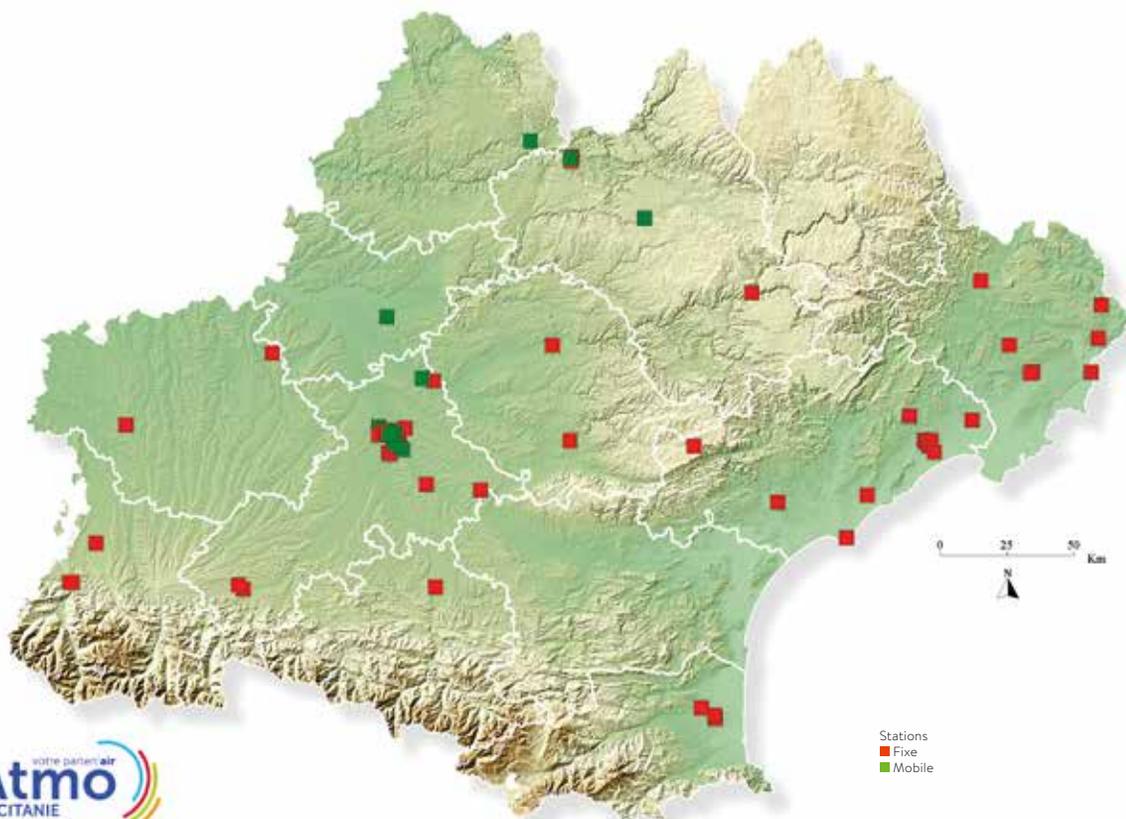
@Atmo_Oc



AXE INTÉRÊT GÉNÉRAL LES MESURES
SUR LE TERRITOIRE,
**UNE COMPOSANTE
DU DISPOSITIF
RÉGIONAL DE
SURVEILLANCE**

Les stations de mesures composent le dispositif régional de surveillance, avec l'inventaire des émissions, et les plateformes de modélisation régionale et urbaine .

L'organisation de ces stations est définie en cohérence avec le programme régional stratégique de la qualité de l'air, le PRSQA, élaboré en concertation avec les partenaires d'Atmo Occitanie.



Stations
■ Fixe
■ Mobile

Pour en savoir plus ?

www.atmo-occitanie.org

Le dispositif mesures en 2017 :

nombre de stations fixes : 57

nombre de stations mobiles : 6

nombre de stations semi-fixes : 4

RÉSULTATS PAR STATION ET PAR POLLUANT



Légende en bas de page

	Moyenne Annuelle	AOT40	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire
HAUTE-GARONNE (31)								
MONTGISCARD								
	Ozone	60	11222	134	6			179
TOULOUSE MAZADES								
	Dioxyde d'azote	18					0	116
	Ozone	55	11251	157	8			173
	Particules PM10	17		59		3		
	Particules PM2.5	11						
TOULOUSE JACQUIER								
	Dioxyde d'azote	19					0	123
	Ozone	54	12792	162	12			181
	Particules PM10	17		57		2		
TOULOUSE BERTHELOT								
	Dioxyde d'azote	19					0	117
	Ozone	55	12055	170	9			186
	Particules PM10	15		55		1		
	Particules PM2.5	10						
	Dioxyde de soufre	0,8						7
	Benzo(a)pyrène	0,08						
	Arsenic	0,27						
	Cadmium	0,13						
	Nickel	1,16						
	Plomb	3,1						
TOULOUSE METZ								
	Benzène	1,7						
TOULOUSE PÉRIPHÉRIQUE								
	Dioxyde d'azote	74					7	254
	Particules PM10	29		87		20		
	Monoxyde de carbone	0,37		1,5				
	Benzène	1,3						
TOULOUSE ROUTE D'ALBI								
	Dioxyde d'azote	40					1	238
	Particules PM10	21		75		12		
	Particules PM2.5	12						
TOULOUSE PORT DE L'EMBOUCHURE								
	Dioxyde d'azote	49					1	220
	Particules PM10	24		77		12		
BLAGNAC AÉROPORT TRAFIC								
	Dioxyde d'azote	21,8					0	183
	Particules PM10	15,4		49		0		
	Benzène	1,1						
BLAGNAC AÉROPORT PISTE								
	Dioxyde d'azote	17					0	169
	Particules PM10	14,7		57		1		
BESSIÈRES ÉCONOTRE								
	Particules PM10	16		64		4		
	Ozone*	53		168	6			189
	Dioxyde de soufre	1,9						14
	Arsenic	0,31						
	Cadmium	0,15						
	Nickel	0,87						
	Plomb	2,46						
TOULOUSE SETMI EISENHOWER								
	Particules PM10	16		57		3		
	Dioxyde de soufre	1,2						11
	Arsenic	0,2						
	Cadmium	0,11						
	Nickel	1,02						
	Plomb	2,23						
TOULOUSE SETMI CHAPITRE								
	Particules PM10	16		60		5		
	Dioxyde de soufre	0,8						29
	Arsenic	0,22						
	Cadmium	0,1						
	Nickel	1,11						
	Plomb	2,36						

Données en microgrammes par mètre cube sauf arsenic, cadmium, nickel, plomb, benzo(a)pyrène en nanogrammes par mètre cube et monoxyde de carbone en milligrammes par mètre cube. * Mesure temporaire ou taux de données inférieur à 85 % de l'année.

		Moyenne Annuelle	AOT40	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m ³	Nb jour > 50 µg/m ³	Nb heure > 200 µg/m ³	Max Horaire
HAUTE-GARONNE (31)									
	TOULOUSE BOULODROME								
	Plomb	9,4							
	TOULOUSE FAURE								
	Plomb	6,6							
	TOULOUSE FERRY								
	Plomb	6,3							
	SAINT-GAUDENS DAURAT								
	Dioxyde de soufre	0,6							13
	SAINT-GAUDENS MIRAMONT								
	Dioxyde de soufre	0,3							59
	Ozone*	52			142	2			160
	BELESTA								
	Ozone	65	12447		142	14			147
TARN (81)									
	ALBI DELMAS								
	Dioxyde d'azote	15						0	115
	Ozone	51	8366		134	2			142
	Particules PM10	16		60			4		
	Dioxyde de soufre	6							9
	CASTRES								
	Dioxyde d'azote	7						0	64
	Ozone	54	9130		130	8			137
	Particules PM10	15		53			2		
HAUTES-PYRÉNÉES (65)									
	TARBES								
	Dioxyde d'azote	15						0	135
	Ozone	50	5631		126	2			139
	Particules PM10	17		73			8		
	Dioxyde de soufre	0							5
	Benzo(a)pyrène	0,34							
	LOURDES LAPACCA								
	Dioxyde d'azote	13						0	95
	Ozone	54	10368		150	10			163
	Particules PM10	16		75			5		
	LOURDES PARADIS								
	Dioxyde d'azote	19						0	168
	Particules PM2.5	10							
	Monoxyde de carbone	0,17			0,7				
GERS (32)									
	GAUDONVILLE								
	Ozone	68	13317		148	15			158
	PEYRUSSE-VIEILLE								
	Dioxyde d'azote	3						0	24
	Ozone	67	9663		148	8			161
	Particules PM10	17*		35			0		
	Particules PM2.5	11							
	Benzo(a)pyrène	0,03							
	Arsenic	0,20							
	Cadmium	0,04							
	Nickel	0,44							
	Plomb	1,5							
AVEYRON (12)									
	MILLAU								
	Ozone	58	14960		146	11			157
	RODEZ								
	Dioxyde d'azote	12						0	152
	Particules PM10	15		48			0		
	Ozone	60	10898		141	6			153
	VIVIEZ USINE								
	Arsenic	0,5							
	Cadmium	0,8							
	Plomb	3,3							
	VIVIEZ PLACE 8 MAI								
	Arsenic	0,4							
	Cadmium	0,3							
	Plomb	4,4							

LA QUALITÉ DE L'AIR EN OCCITANIE EN 2017



Proximité trafic



Urbain



Proximité industrielle



Rural

Légende en bas de page

	Moyenne Annuelle	AOT40	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m ³	Nb jour > 50 µg/m ³	Nb heure > 200 µg/m ³	Max Horaire
AVEYRON (12)								
VIVIEZ STADE								
	Arsenic	0,5						
	Cadmium	0,3						
	Plomb	2,5						
ARIÈGE (09)								
PAMIERS								
	Ozone	57	7636	142	1			147
GARD (30)								
NÎMES SUD GAUZY								
	Dioxyde d'azote	17					0	104
	Ozone	63	18829	136	17			164
	Particules PM10	16		47		0		
	Particules PM2.5	11						
	Benzène	0,85						
LA CALMETTE								
	Dioxyde d'azote	9					0	60
	Ozone	55	13872	128	10			152
	Particules PM10	18		56		2		
NÎMES PLANAS								
	Dioxyde d'azote	37					1	229
	Particules PM10	23		57		5		
GARD RHODANIEN 1								
	Dioxyde d'azote	7					0	67
	Ozone	65	22495	140	28			173
GARD RHODANIEN 2								
	Ozone	66	23608	148	33			188
GARNOR 03								
	Particules PM10	18		62		1		
	Particules PM2.5	11						
VERGÈZE								
	Arsenic	1,9						
	Nickel	2,3						
	Plomb	7,9						
ALÈS CÉVENNES								
	Ozone	68*	21002	142	33			169
HERAULT (34)								
MONTPELLIER PRÈS D'ARÈNES								
	Dioxyde d'azote	21					0	149
	Ozone	57	11329	131	4			152
	Particules PM10	17		51		1		
	Particules PM2.5	12						
MONTPELLIER CHAPTAL								
	Dioxyde d'azote	29*					0	128
MONTPELLIER SAINT DENIS								
	Dioxyde d'azote	44					0	151
MONTPELLIER POMPIGNANE								
	Dioxyde d'azote	30					0	194
	Benzène	1,4						
	Particules PM10	18		53		2		
	Particules PM2.5	15						
	Benzène	0,85						
PÉRIURBAINE NORD (ST GÉLY)								
	Ozone	67	18761	140	17			157
	Particules PM10	15*		44		0		
PÉRIURBAINE SUD (LATTES)								
	Ozone	59	17904	148	16			166
LUNEL-VIEL								
	Dioxyde d'azote	13					0	106
	Particules PM10	17		45		0		
	Particules PM2.5	10						
	Arsenic	0,5						
	Cadmium	2						
	Nickel	2						
	Plomb	2,9						
AGATHOIS-PISCÉNOIS								
	Dioxyde d'azote	9					0	61
	Ozone	71	15893	138	17			149

Données en microgrammes par mètre cube sauf arsenic, cadmium, nickel, plomb, benzo(a)pyrène en nanogrammes par mètre cube et monoxyde de carbone en milligrammes par mètre cube. * Mesure temporaire ou taux de données inférieur à 85 % de l'année.



Proximité trafic



Urbain



Proximité industrielle



Rural

Légende en bas de page

	Moyenne Annuelle	AOT40	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire
HERAULT (34)								
BITERROIS-NARBONNAIS								
	Ozone	69	16622	144	9			160
HAUT-LANUEDOC								
	Ozone	87		147	21			160
MÈZE								
	Dioxyde d'azote	19					0	109
	Particules PM10	16		43				
	Particules PM2.5	14						
	Benzène	0,97						
PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)								
PERPIGNAN CENTRE (CARMES)								
	Dioxyde d'azote	15					0	118
	Particules PM10	17		44		0		
	Particules PM2.5	10						
	Ozone	63	10357	143	2			162
PERPIGNAN SUD (RIGAUD)								
	Dioxyde d'azote	15					0	100
	Particules PM10	15		78		4		
SAINT ESTÈVE								
	Ozone	71	15910	151	7			166
	Arsenic	0,18						
	Cadmium	0,08						
	Nickel	0,77						
	Plomb	1,5						

MESURES TEMPORAIRES LONGUE DURÉE

	Moyenne Annuelle	AOT40	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire
TARN-ET-GARONNE (82)								
MONTAUBAN								
	Dioxyde d'azote	13					0	111
	Particules PM10	18		57		3		
	Ozone	50	9770	150	6			170
AVEYRON (12)								
RODEZ								
	Dioxyde d'azote	12					0	152
	Particules PM10	14		48		0		
	Ozone	60	10898	141	6			153
LOT (46)								
FIGEAC								
	Dioxyde d'azote	7					0	63
	Particules PM10	12*		36		0		
	Ozone	50*	6989	134	4			138

MESURES TEMPORAIRES COURTE DURÉE

	Moyenne Annuelle	AOT40	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire
AVEYRON (12)								
VIVIEZ								
	Particules PM2.5	9						
HAUTE-GARONNE (31)								
BELESTA								
	Particules PM10	19		64		6		
	Particules PM2.5	15						

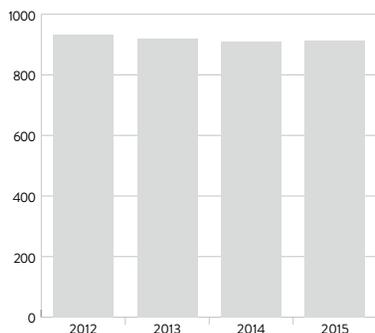
DANS L'ARIÈGE



LES POLLUANTS QUE NOUS ÉMETTONS DANS L'AIR : INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10

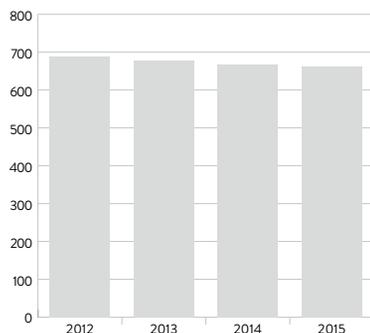


Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

ARIÈGE = **3,7%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM10

PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5

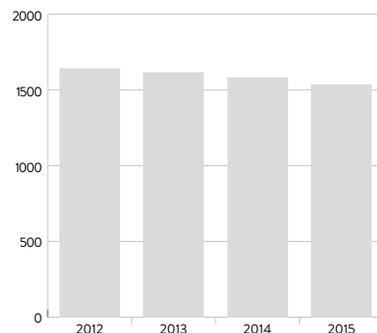


Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

ARIÈGE = **4,2%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM2.5

NOx

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

ARIÈGE = **2,1%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES D'OXYDES D'AZOTE

32% DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE RÉSIDENIELLE CONCERNE DU BOIS-ÉNERGIE

52% DES PARTICULES PM2.5 SONT ÉMISES PAR LE SECTEUR RÉSIDENIEL

10kg D'OXYDE D'AZOTE SONT ÉMIS ANNUELLEMENT PAR CHAQUE HABITANT DU DÉPARTEMENT





L'AIR SOUS SURVEILLANCE

Pérénisation de la station de Pamiers : Poursuivie en 2017, la surveillance de l'ozone sur la station de Pamiers est continue depuis janvier 2015.

Les niveaux de pollution de l'air

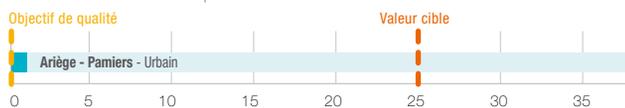
Pour l'ozone, l'objectif de qualité n'a pas été respecté en 2017 dans le département de l'Ariège comme dans toute la région.

Réglementation : situation du département



Ozone O₃

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Nombre de dépassements des 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures

L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air

O ÉPISODE DE POLLUTION EN 2017

Aucune journée en épisode de pollution.

ÉVÈNEMENT PARTICULIER DE POLLUTION

Journée du 20 janvier 2017

Sans dépasser le seuil réglementaire entraînant le déclenchement d'une procédure d'information, l'Ariège a connu une hausse de la concentration en particules PM10 sur la journée du 20 janvier. La région fut particulièrement exposée avec 5 départements en dépassement ce jour-ci.



PERSPECTIVES 2018

- ▶ **Pamiers :** la surveillance de l'ozone sur la station de Pamiers se poursuivra en 2018.
- ▶ **Des campagnes de mesures ponctuelles** pourront être effectuées dans l'année.

Pour en savoir plus ?

www.atmo-occitanie.org

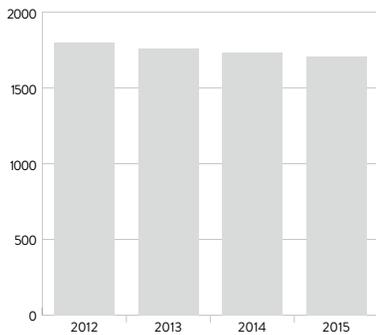
DANS L'AUDE



LES POLLUANTS QUE NOUS ÉMETTONS DANS L'AIR : INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10

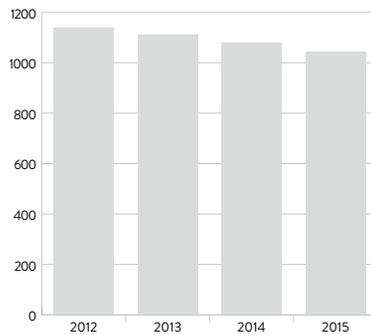


Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

AUDE = 7% DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM10

PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5

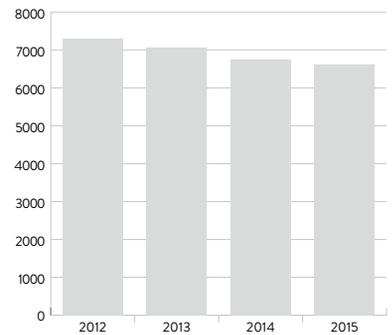


Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

AUDE = 6,6% DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM2.5

NOx

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

AUDE = 9% DES ÉMISSIONS RÉGIONALES D'OXYDES D'AZOTE

76% DES NOx
PROVIENNENT DU
TRAFIC ROUTIER

37% DES PM2.5
PROVIENNENT DU
CHAUFFAGE AU BOIS

PM10 = PM10



=





L'AIR SOUS SURVEILLANCE

Mise en place d'un partenariat avec **l'agglomération de Carcassonne** de 6 ans concernant l'évaluation de la qualité de l'air et l'accompagnement du territoire dans l'élaboration de son PCAET. Les campagnes de mesures débiteront en 2018.

L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air

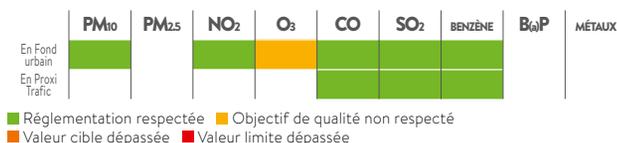
3 ÉPISODES DE POLLUTION EN 2017

3 journées d'épisodes de pollution aux PM10 2017 dans l'Aude.

Les niveaux de pollution de l'air

Pour l'ozone, l'objectif de qualité n'a pas été respecté en 2017 dans le département de l'Aude comme dans toute la région.

Réglementation : situation du département



PERSPECTIVES 2018

- **Agglomération de Carcassonne** : Les campagnes de mesures débiteront en 2018. Un dispositif de mesure sera installé à Carcassonne pour une durée d'un an et permettra de compléter et d'enrichir l'évaluation pour les polluants suivants : PM10, PM2,5, NOx et O3.

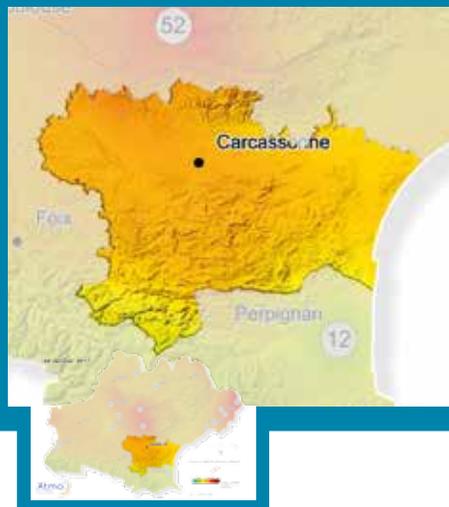
Abonnez-vous aux infos-alertes Qualité de l'Air

www.atmo-occitanie.org

ÉVÈNEMENT PARTICULIER DE POLLUTION

Journée du 24 janvier 2017

Les 24 et 25 janvier 2017, le dépassement des seuils de concentrations en particules en suspension a entraîné le déclenchement d'une procédure d'information pour le département de l'Aude. La région fut largement touchée sur cette période, notamment le 25 janvier, journée au cours de laquelle la procédure d'information a été déclenchée dans 5 départements.



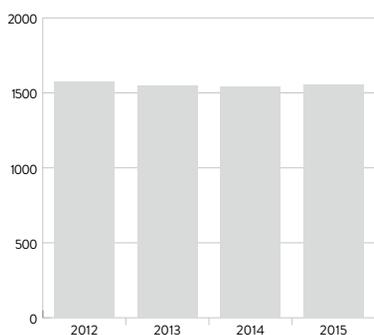
EN AVEYRON



LES POLLUANTS QUE NOUS ÉMETTONS DANS L'AIR : INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS
DE PARTICULES PM10

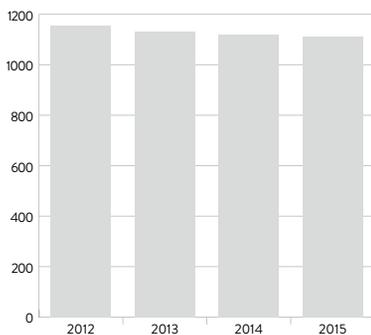


Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

AVEYRON =
6,3% DES ÉMISSIONS
RÉGIONALES
DE PM10

PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS
DE PARTICULES PM2,5

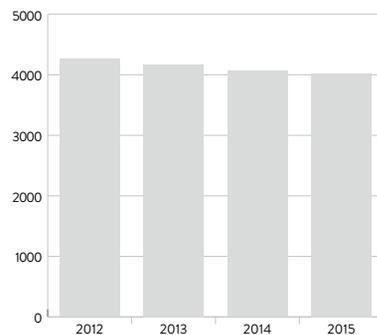


Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

AVEYRON =
7% DES ÉMISSIONS
RÉGIONALES
DE PM2.5

NOx

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS
D'OXYDES D'AZOTE



Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

AVEYRON =
5,5% DES ÉMISSIONS
RÉGIONALES
D'OXYDES D'AZOTE

32% DES ÉMISSIONS DE PM10
PROVIENNENT DU SECTEUR
RÉSIDENTIEL

41% DES ÉMISSIONS DE PM10
AGRICOLE PROVIENNENT
DU TRAVAIL DU SOL

46% DES OVINS DE
LA RÉGION SONT ÉLEVÉS
EN AVEYRON



Les niveaux de pollution de l'air

Pour l'ozone, l'objectif de qualité n'a pas été respecté en 2017 dans le département de l'Aveyron comme dans toute la région.

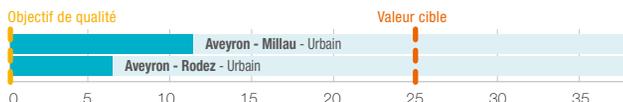
Réglementation : situation du département



■ Réglementation respectée ■ Objectif de qualité non respecté
 ■ Valeur cible dépassée ■ Valeur limite dépassée

Ozone O₃

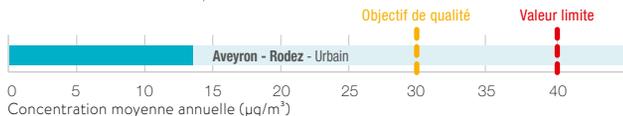
Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Nombre de dépassements des 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures

Particules en suspension <10 microns PM₁₀

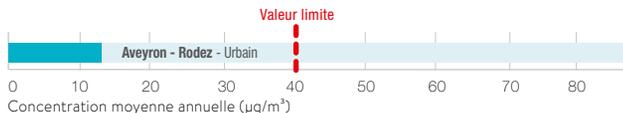
Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Concentration moyenne annuelle (µg/m³)

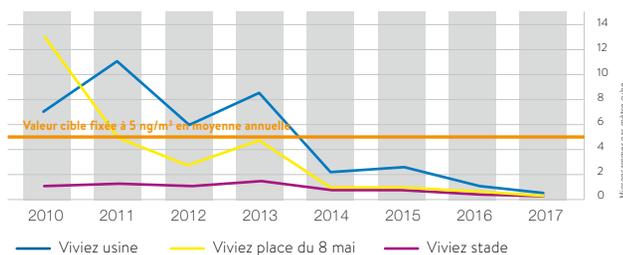
Dioxyde d'azote NO₂

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Concentration moyenne annuelle (µg/m³)

Cadmium dans les particules inférieures à 10 microns - Viviez



PERSPECTIVES 2018

- ▶ **Rodez Agglomération** : poursuite de l'accompagnement de l'agglomération dans l'élaboration et le suivi de son PCAET et poursuite du dispositif de mesures.
- ▶ **Poursuite de la surveillance en Aveyron**, à Rodez et Millau, pour l'amélioration des connaissances et répondre aux exigences européennes.
- ▶ **Pérennisation** du suivi de l'ozone.

L'AIR SOUS SURVEILLANCE

Arrêt du dispositif de suivi des métaux à Viviez : compte tenu de l'absence de nouveau partenariat sur le bassin industriel de Viviez, le dispositif de suivi des métaux dans l'air ambiant et des retombées de poussières a été démonté fin 2017.

L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air

2

ÉPISODES DE POLLUTION EN 2017

2 journées en épisode de pollution aux particules en suspension en 2017.

ÉVÈNEMENT PARTICULIER DE POLLUTION

Journée du 20 janvier 2017

Le 20 et 21 janvier, deux journées consécutives en procédures d'information pour un épisode de pollution aux PM₁₀ ont concerné le département de l'Aveyron.

La région fut particulièrement exposée sur cette période, avec cinq départements touchés.



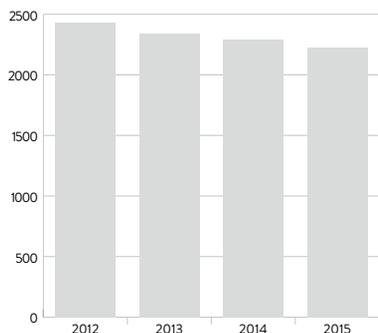
DANS LE GARD



LES POLLUANTS QUE NOUS ÉMETTONS DANS L'AIR : INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10

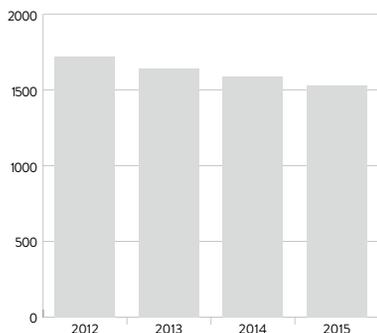


Emissions en tonnes/an
 Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
 ATMO_IRSV1.3_Occ

GARD = **9%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM10

PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5

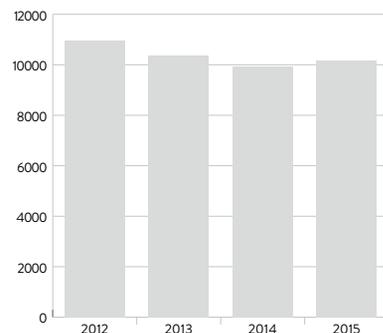


Emissions en tonnes/an
 Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
 ATMO_IRSV1.3_Occ

GARD = **9,7%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM2.5

NOx

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



Emissions en tonnes/an
 Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
 ATMO_IRSV1.3_Occ

GARD = **14,1%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES D'OXYDES D'AZOTE

67% DES ÉMISSIONS DE NOx PROVIENNENT DU TRAFIC ROUTIER

25% DES PM10 SONT DUES À L'UTILISATION DU CHAUFFAGE AU BOIS



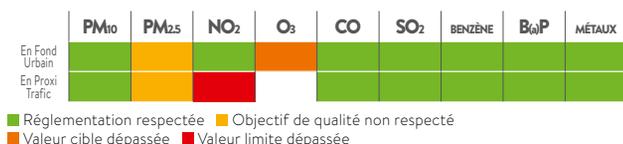
Les niveaux de pollution de l'air

Le Gard, est avec l'Hérault, concerné par un dépassement de la valeur cible ozone pour la protection de la santé humaine.

En fond urbain, comme sur plusieurs sites de la région, les concentrations de PM_{2,5} ne respectent pas l'objectif de qualité.

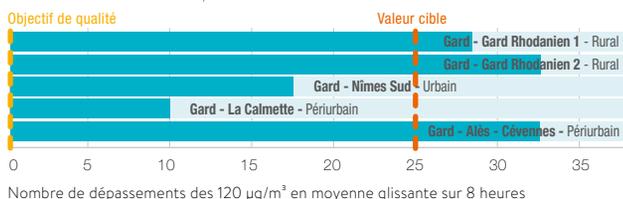
A proximité du trafic routier, les niveaux de NO₂ dépassent la valeur limite annuelle pour la protection de la santé humaine.

Réglementation : situation du département



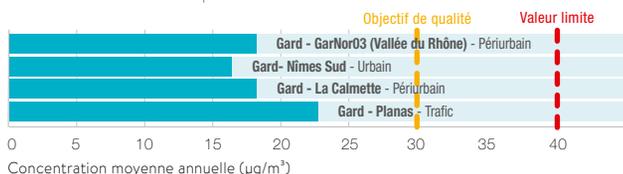
► Ozone O₃

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



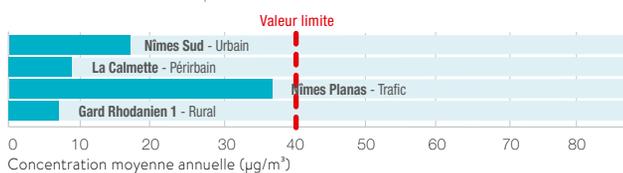
► Particules en suspension <10 microns PM₁₀

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



► Dioxyde d'azote NO₂

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Pour en savoir plus ?

www.atmo-occitanie.org

L'AIR SOUS SURVEILLANCE

Evolution du dispositif de mesure : Arrêt du dispositif de mesure du dioxyde de soufre dans l'environnement de la centrale EDF d'Aramon.

Suivi de la qualité de l'air à Sommières : Réalisation d'une campagne de mesures ponctuelles.

Arrêt de la mesure fixe du benzène à Nîmes compte tenu des faibles niveaux mesurés.

L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air

9

ÉPISODES DE POLLUTION EN 2017

dont 7 journées ont concerné les PM₁₀ et 2 l'ozone.

ÉVÈNEMENT PARTICULIER DE POLLUTION

Journée du 25 mai 2017

La journée du 25 mai fit l'objet d'une procédure d'information pour un épisode de pollution à l'ozone dans la département du Gard.

La partie Est de la région est fréquemment confrontée à des épisodes de pollution à l'ozone, compte tenu des conditions météorologiques favorables à la production de ce polluant secondaire (ensoleillement et chaleur prolongées), et compte tenu des activités qui localement, émettent les composants à l'origine de la formation de ce polluant.



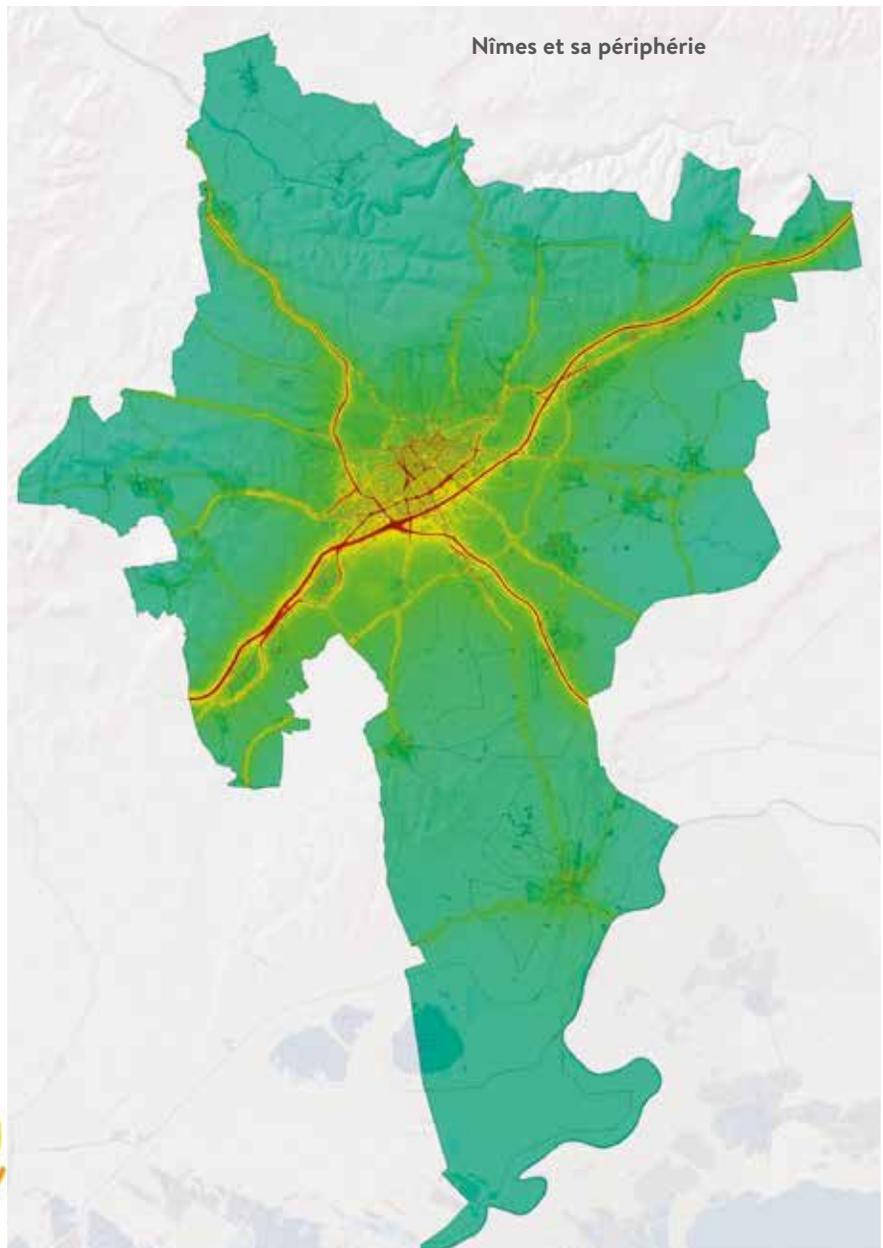
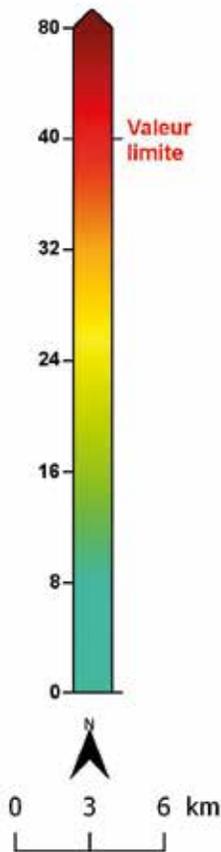
COMPRENDRE LA POLLUTION DE L'AIR À L'ÉCHELLE DE LA VILLE : LES CARTOGRAPHIES ANNUELLES DES CONCENTRATIONS EN DIOXYDE D'AZOTE

En 2017, Atmo Occitanie a produit la cartographie reconstituant la pollution moyenne annuelle sur le territoire de Nîmes.

La carte ci-dessous représente la situation annuelle pour le dioxyde d'azote, pollution touchant essentiellement les axes routiers du territoire.

Entre 800 et 1750 personnes sont exposées à des dépassements de la valeur limite pour ce polluant, sur une superficie entre 4 et 5 km².

Situation des NO₂ pour la protection de la santé
(en µg/m³ - Moyenne annuelle)



FAITS MARQUANTS

Participation au Plan de Protection de l'Atmosphère de Nîmes :

Atmo Occitanie a participé au comité de suivi du PPA de l'agglomération nîmoise.

Le département du Gard et la pollution à l'ozone

Le Gard est le département de la région particulièrement concerné par de fortes concentrations d'ozone, caractéristiques de la zone Est de la région et du littoral. Les fortes températures, les taux d'ensoleillement parmi

les plus élevés de la région, ainsi que la présence importante d'émetteurs de précurseurs d'ozone, notamment dans le secteur de l'industrie, sont les causes principales des concentrations élevées mesurées dans ce département.

En 2017, alors que la valeur cible n'est pas respectée sur 4 stations de la région, 3 étant situées dans le Gard, quatrième dans l'Hérault :

- Gard Rhodanien 2 (Saze), avec 48 jours de dépassement des 120 µg/m³ sur les 8 heures consécutives par an en moyenne sur les 3 dernières années.
- Gard Rhodanien 1 (Vallabrègues), avec 37 jours par an en moyenne sur les 3 dernières années.
- Alès-Cévennes, avec 37 jours par an en moyenne sur les 3 dernières années.



POURSUITE DE LA SURVEILLANCE DES ODEURS SUR LE SITE DE SALINDRES

L'Observatoire d'odeurs autour de la zone industrielle de Salindres est mis en place depuis 2007, le plus ancien de ces dispositifs en région.

Créés sur des zones où sont ressenties des nuisances olfactives récurrentes ou sur lesquelles des problématiques odeurs pourraient survenir, ces observatoires sont basés sur l'implication des habitants bénévoles et formés par Atmo Occitanie pour surveiller, identifier et signaler les événements odorants.

Deux tendances se dégagent sur la dizaine d'années de surveillance effectuée :

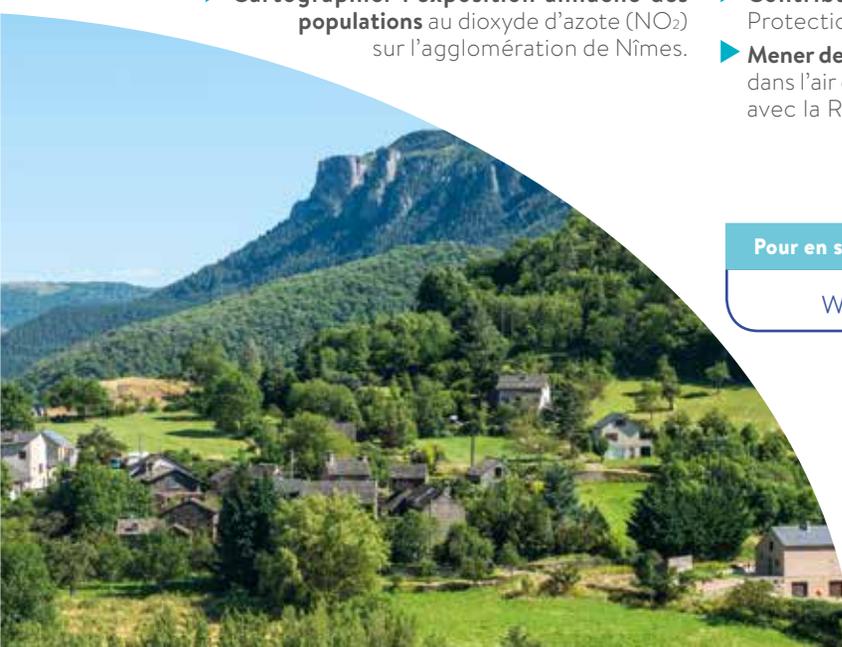
- Une baisse importante du nombre d'heures odorantes signalées, liée à un changement d'activité sur la zone.
- Un basculement notable dans la typologie des odeurs entre 2011 et 2012 : d'abord majoritairement composées d'odeurs chimiques jusqu'alors, les odeurs deviennent ensuite plutôt à caractéristique organique.

PERSPECTIVES 2018

- ▶ **Cartographier l'exposition annuelle des populations** au dioxyde d'azote (NO₂) sur l'agglomération de Nîmes.
- ▶ **Contribuer à l'évaluation et au suivi** du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Nîmes.
- ▶ **Mener des campagnes de mesures** des phytosanitaires dans l'air dans le département du Gard, en partenariat avec la Région Occitanie.

Pour en savoir plus ?

www.atmo-occitanie.org



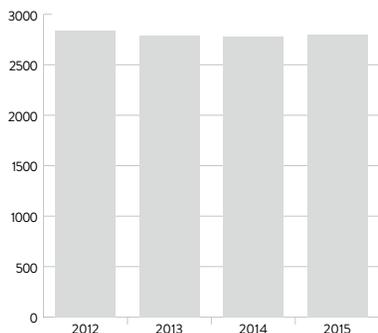
DANS LE GERS



LES POLLUANTS QUE NOUS ÉMETTONS DANS L'AIR : INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10

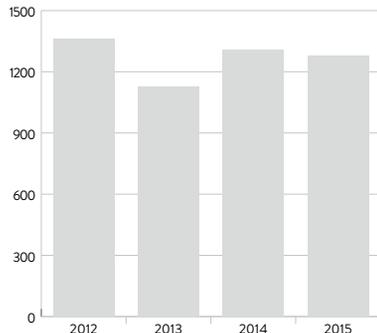


Emissions en tonnes/an
 Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
 ATMO_IRSV1.3_Occ

GERS = **11,4%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM10

PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5

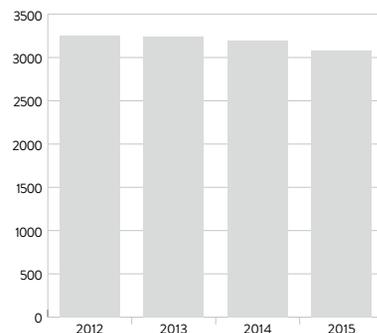


Emissions en tonnes/an
 Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
 ATMO_IRSV1.3_Occ

GERS = **8,1%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM2.5

NOx

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



Emissions en tonnes/an
 Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
 ATMO_IRSV1.3_Occ

GERS = **4,4%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES D'OXYDES D'AZOTE

25% DES TERRES CULTIVÉES EN OCCITANIE SONT DANS LE GERS

73% DES PARTICULES PM10 PROVIENNENT DU SECTEUR AGRICOLE

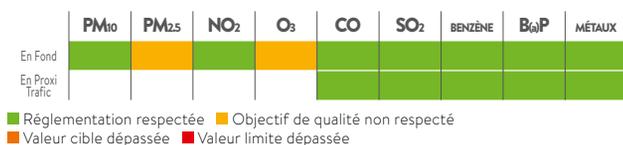
34% DES PARTICULES PM2.5 PROVIENNENT DU SECTEUR RÉSIDENTIEL



Les niveaux de pollution de l'air

En 2017 dans le Gers, l'objectif de qualité n'est pas respecté pour l'ozone et les particules PM_{2,5}.

Réglementation : situation du département



Ozone O₃

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



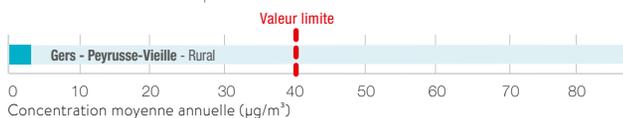
Particules en suspension <10 microns PM₁₀*

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Dioxyde d'azote NO₂

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



PERSPECTIVES 2018

- ▶ **Pavie - mise en place d'un dispositif de suivi** du sulfure d'hydrogène et des composés organiques volatils sur le site d'enfouissement des déchets en partenariat avec TRIGONE, syndicat mixte de traitement des déchets.
- ▶ **Pavie - mise en place d'un observatoire** des odeurs en partenariat avec TRIGONE et avec la participation bénévole des riverains du site.
- ▶ **Gaudonville** : poursuite du suivi de l'ozone en zone rurale.
- ▶ **Peyrusse-Vieille** : suivi de la qualité de l'air en zone rurale. Les données enregistrées à Peyrusse-Vieille sont transmises au réseau européen EMEP (European Monitoring and Evaluation Programme) de suivi pollution atmosphérique longue distance et transfrontière.

L'AIR SOUS SURVEILLANCE

Pavie : adhésion du syndicat de gestion des déchets, TRIGONE, et définition des modalités de suivi pour évaluer l'impact des activités du site.

Gaudonville : suivi de l'ozone en zone rurale.

Peyrusse-Vieille : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'École des Mines de Douai pour le suivi de la qualité de l'air en zone rurale. Les données enregistrées à Peyrusse-Vieille sont transmises au réseau européen EMEP (European Monitoring and Evaluation Programme) de suivi pollution atmosphérique longue distance et transfrontière.

L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air

O ÉPISODE DE POLLUTION EN 2017

Aucune journée de pollution en 2017.

ÉVÈNEMENT PARTICULIER DE POLLUTION

Journée du 23 janvier 2017

Sans dépasser le seuil réglementaire entraînant le déclenchement d'une procédure d'information, le Gers a connu des hausses ponctuelles des niveaux de particules PM₁₀ à l'image de celle survenue sur la journée du 23 janvier. La région fut particulièrement exposée sur cette période compte tenu des conditions météorologiques hivernales qui ont favorisé l'accumulation et la persistance des particules dans l'air.



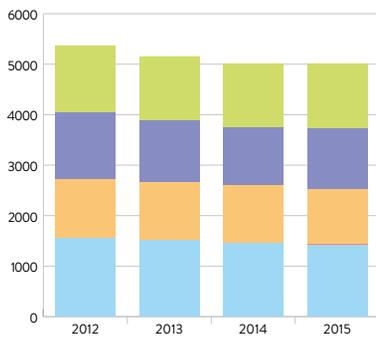
DANS LA HAUTE-GARONNE



LES POLLUANTS QUE NOUS ÉMETTONS DANS L'AIR : INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10

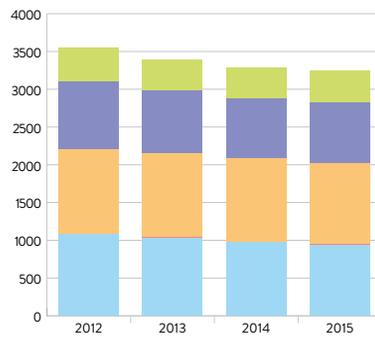


Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie ATMO_IRSV1.3_Occ

HAUTE-GARONNE = **20,4%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM10

PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5

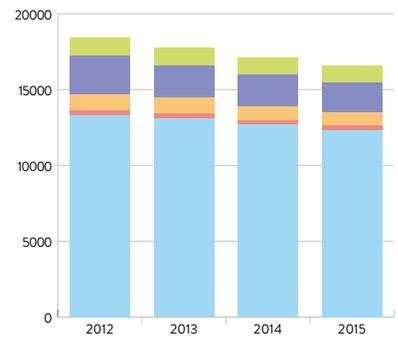


Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie ATMO_IRSV1.3_Occ

HAUTE-GARONNE = **20,5%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM2.5

NOx

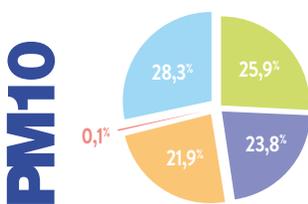
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie ATMO_IRSV1.3_Occ

HAUTE-GARONNE = **22,6%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES D'OXYDES D'AZOTE

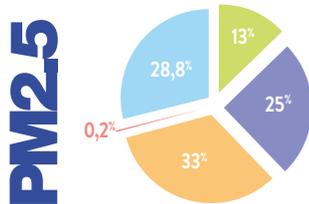
Sources des émissions de pollution



28,3%

Le secteur des transports contribue à 28,3% des émissions de PM10 sur la Haute-Garonne
Les émissions sont en baisse régulière sur la période, grâce à la modernisation du parc automobile et à la baisse de la consommation énergétique dans le résidentiel.

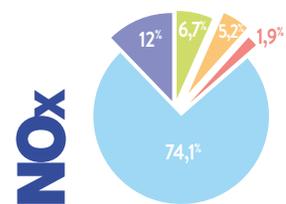
AGIR SUR... le modes de transports et limiter les déplacements permet de réduire les émissions de particules PM10.



33%

Le secteur résidentiel est le premier contributeur aux émissions de particules fines PM2.5 en Haute Garonne

Les émissions sont en baisse régulière sur la période, grâce à la baisse de la consommation énergétique et à l'amélioration des performances des installations de chauffage, notamment pour le bois.



74,1%

Le secteur des transports est le premier contributeur aux émissions d'oxydes d'azote sur le département, avec 74,1% des émissions totales

Les émissions de NOx sont en diminution sur la période, grâce à la modernisation du parc automobile

AGIR SUR... les modes de transport et limiter les déplacements permet de réduire grandement les émissions d'oxydes d'azote

Les niveaux de pollution de l'air

En 2017 en Haute-Garonne, la réglementation n'est pas respectée en situation de fond pour les particules PM2,5 et l'ozone. En proximité du trafic routier, les valeurs limites sont dépassées pour ce qui concerne le dioxyde d'azote.

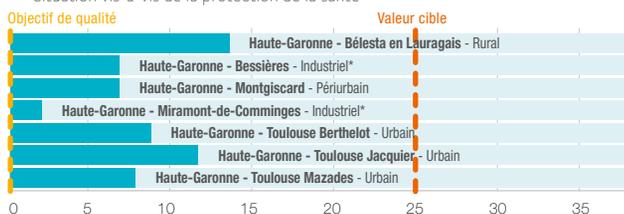
Réglementation : situation du département



■ Réglementation respectée ■ Objectif de qualité non respecté
 ■ Valeur cible dépassée ■ Valeur limite dépassée

Ozone O₃

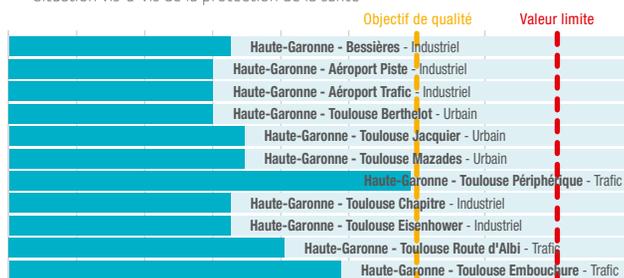
Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Nombre de dépassements des 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures
 * campagne de mesure

Particules en suspension <10 microns PM10

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Concentration moyenne annuelle (µg/m³)

Dioxyde d'azote NO₂

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Concentration moyenne annuelle (µg/m³)

L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air

15

ÉPISODES DE POLLUTION EN 2017

dont 14 journées pour des épisodes de pollution aux PM10 et 1 journée en épisode de pollution à l'ozone.

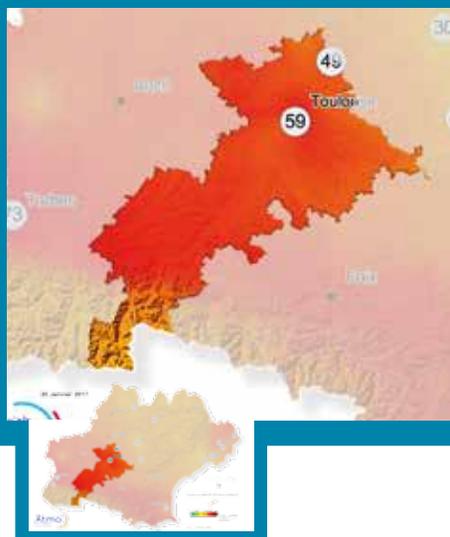
Suivez-nous sur Twitter !

@Atmo_Oc

ÉVÈNEMENT PARTICULIER DE POLLUTION

Journée du 20 janvier 2017

La journée du 20 janvier, la Haute-Garonne a été concernée par un épisode de pollution aux particules PM10. La région fut particulièrement exposée sur cette période compte tenu des conditions météorologiques hivernales qui ont favorisé l'accumulation et la persistance des particules dans l'air.





LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE SUR LE TERRITOIRE DE TOULOUSE

Les données des stations qualité de l'air permettent d'améliorer les modèles de prévision d'Atmo Occitanie, d'ajuster les scénarisations et mieux évaluer les plans et programmes.



Localisation des dispositifs de mesure de la qualité de l'air sur Toulouse
■ Fixe ● Mobile

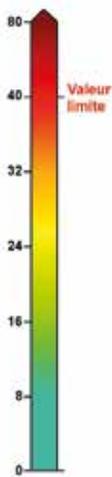
COMPRENDRE LA POLLUTION DE L'AIR À L'ÉCHELLE DE LA VILLE : LES CARTOGRAPHIES ANNUELLES DES CONCENTRATIONS EN DIOXYDE D'AZOTE

En 2017, Atmo Occitanie a produit la cartographie reconstituant la pollution moyenne annuelle sur le territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère de Toulouse.

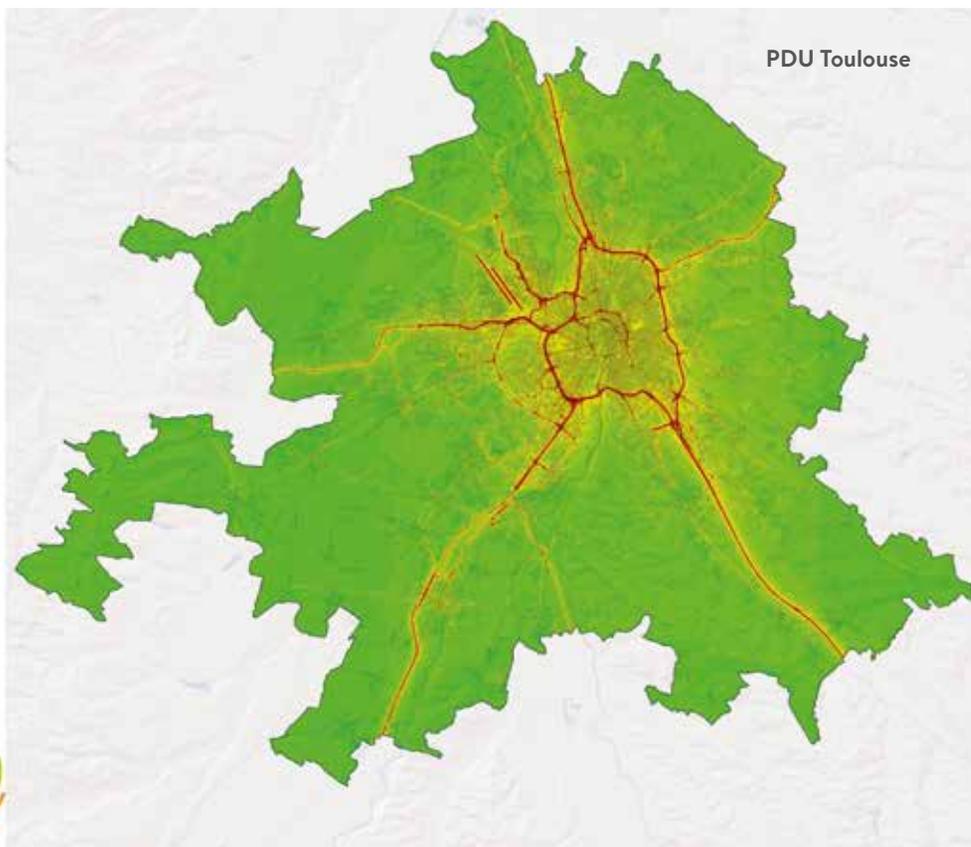
La carte ci-dessous représente la situation annuelle pour le dioxyde d'azote, pollution touchant essentiellement les axes routiers du territoire.

Pour ce territoire, entre 6 200 et 12 600 personnes sont exposées à des dépassements de la valeur limite pour ce polluant, sur une superficie entre 6 et 12 km².

Situation des NO₂ pour la protection de la santé
(en µg/m³ - Moyenne annuelle)



0 3 6 km



FAITS MARQUANTS

En bref en 2017...

Mesures de la qualité de l'air dans le Métro Toulousain : Suivi de la qualité de l'air dans le métro Toulousain NO₂ / PM10 / CO₂ - premières mesures de particules PM1 dans le métro - Mesures dans le souterrain.

Poursuite de l'évaluation de l'impact du mur antibruit dans l'environnement de la rocade sud section Rangueil Lespinet - état initial sur le site, mesures dans les écoles proches de la rocade - Mesures avec l'aménagement de murs antibruit et de la mise à 2x3 voies de l'axe - utilisation d'un modèle 3D Miskam - rapport en cours.

Campagne de mesures A62 : Réalisation d'une campagne de mesures avant la mise en place de l'abaissement de la vitesse sur une portion de l'A62 au Nord de l'Agglomération Toulousaine en vue d'évaluer l'impact de cette action.

Étude d'évaluation du Tramway T1 : Bilan de l'impact du tramway 5 ans après son démarrage.

Scénarisation de la dispersion de la pollution de l'air dans l'environnement du projet d'aménagement urbain "Les Amidonniers" : Réalisation d'une campagne de mesure et d'une modélisation de la dispersion de la pollution dans le cadre d'un programme d'aménagement urbain à proximité du périurbain Toulousain. Utilisation d'un

modèle 3D et un scénario prenant en compte les nouveaux bâtiments et un scénario prenant en compte également l'implantation des murs anti-bruit.

Étude d'impact téléphérique Sud : Campagne de mesures réalisées - modélisation et rapport en cours.

Mesures d'urgence en cas d'épisode de pollution : Accompagnement des services de la Préfecture 31 et de Toulouse Métropole pour l'évaluation de l'impact sur les émissions de polluants lors de la mise en place d'une circulation différenciée sur une partie de l'Agglomération Toulousaine.

Campagne de mesures dans l'environnement de l'incinérateur ECONOTRE : Réalisation d'une évaluation sur la commune de la Magdelaine sur Tarn dans l'environnement de l'incinérateur ECONOTRE en complément du suivi pérenne réalisé à Bessières.

Dispositif de suivi à proximité des axes de circulation : Maintien du dispositif de suivi au niveau du Port de l'Embouchure à Toulouse et prise en compte dans le dispositif de suivi réglementaire.

Suivi des phytosanitaires : Poursuite de l'évaluation des phytosanitaires dans le Lauragais dans le cadre du partenariat avec la Région Occitanie.



QUALITÉ DE L'AIR ET IMPACT

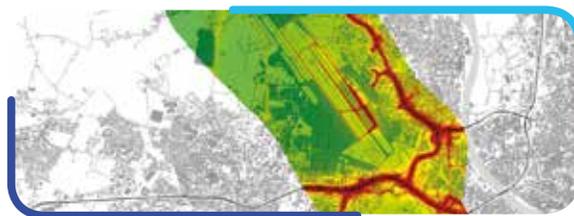
DES ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES

Depuis 2010, Atmo Occitanie cartographie les concentrations en polluants sur l'agglomération toulousaine. Pour la zone aéroportuaire, seules les émissions des avions étaient prises en compte et affectées à l'emprise au sol de l'aéroport. Ces travaux prennent désormais en compte l'ensemble de l'activité sur le site.

Partenaire d'Atmo Occitanie depuis près de 15 années, l'aéroport de Toulouse-Blagnac accueille de nombreuses activités émettrices de polluants atmosphériques : le trafic aérien, mais aussi le trafic routier, les divers engins, les véhicules de piste et de transport en commun, les installations de chauffage...

La modélisation de la zone aéroportuaire a été réalisée grâce à l'ensemble des données fournies par l'aéroport de Toulouse-Blagnac, et sur les bases d'une méthodologie affinée pour prendre en compte les caractéristiques spécifiques de l'activité. Les cycles de mouvement et la motorisation des avions ont été pris en compte, et les émissions de l'ensemble des sources fixes au sol ont été intégrées.

Situation du dioxyde d'azote pour la protection de la santé sur le site de l'aéroport toulouse Blagnac



PERSPECTIVES 2018

- ▶ **Pérenniser le nouveau site Trafic sur Toulouse** pour qu'il réponde aux exigences européennes en termes de suivi à proximité d'axes routiers et qui soit pertinent en termes d'exposition des populations, conforme aux contraintes architecturales du cœur de Toulouse.
- ▶ **Cartographier l'exposition annuelle** des populations au dioxyde d'azote (NO₂) à Toulouse.
- ▶ **Contribuer à l'évaluation** et au suivi du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Toulouse Métropole.
- ▶ **Poursuivre le partenariat** avec l'aéroport de Toulouse Blagnac pour informer sur les cartographies de pollution atmosphérique modélisées sur la zone aéroportuaire.
- ▶ **Surveiller la qualité de l'air dans le métro** de l'agglomération toulousaine et le long du tracé de transport en commun en partenariat avec SMTc-Tisséo : plusieurs études sont prévues pour le suivi de l'impact de l'aménagement d'infrastructures de transports sur la qualité de l'air. La totalité de la ligne du tramway fera notamment l'objet d'une campagne de mesure et d'une cartographie de la pollution. Les études d'impact de l'aménagement du téléphérique urbain sud (TUS) et de la troisième ligne de métro seront également réalisées par Atmo Occitanie.

- ▶ **Étudier l'impact des aménagements** le long du périurbain toulousain, échangeur Lespinet Rangueil en partenariat avec la DREAL et la ville de Toulouse : aménagement de murs anti-bruit et mise à 2x3 voies du périurbain toulousain à proximité de zones résidentielles et de groupes scolaires. L'objectif est de mettre en évidence l'impact de ces aménagements en termes de pollution atmosphérique sur cette zone.
- ▶ **Évaluation de la qualité de l'air** sur des projets d'aménagements urbains : quartier des Amidonniers, et de la ZCR en partenariat avec Toulouse Métropole.
- ▶ **Mener des campagnes de mesures des phytosanitaires** dans l'air dans le département de la Haute-Garonne.
- ▶ **Maintien des partenariats industriels** notamment dans le cadre des suivis de l'impact des activités notamment à proximité des sites SETMI, ECONOTRE, de la STEP de Toulouse Ginestous, et de la société Fonderie Dechaumont, Fibre excellence Saint Gaudens, Airbus.

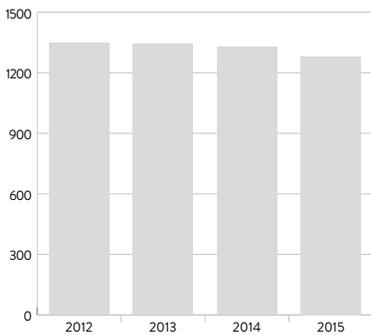
DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES



LES POLLUANTS QUE NOUS ÉMETTONS DANS L'AIR : INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10

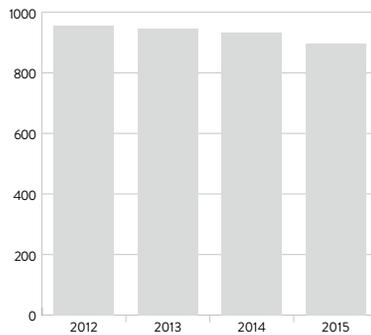


Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie ATMO_IRSV1.3_Occ

HAUTES-PYRÉNÉES = **5,2%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM10

PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5

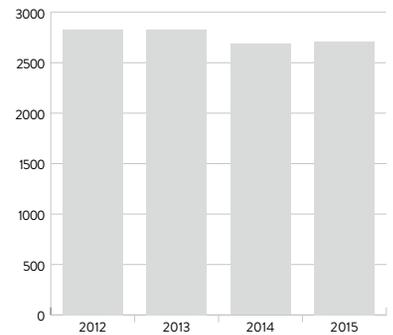


Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie ATMO_IRSV1.3_Occ

HAUTES-PYRÉNÉES = **5,7%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM2.5

NOx

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie ATMO_IRSV1.3_Occ

HAUTES-PYRÉNÉES = **3,7%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES D'OXYDES D'AZOTE

61% DES ÉMISSIONS DE NOx SONT DUES AU TRAFIC ROUTIER

94% DES PARTICULES FINES PM2.5 DU SECTEUR RÉSIDENTIEL SONT ÉMISES PAR LE CHAUFFAGE BOIS

57% DES PM10 ÉMISES PAR LE SECTEUR AGRICOLE SONT DUES AU TRAVAIL DU SOL



L'AIR SOUS SURVEILLANCE

Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées :

La nouvelle Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées a renouvelé son partenariat avec Atmo Occitanie pour 3 ans afin de poursuivre l'évaluation pérenne de la qualité de l'air sur ce territoire et l'accompagner dans l'élaboration de son PCAET.

Les niveaux de pollution de l'air

En 2017 en Hautes-Pyrénées, la réglementation n'est pas respectée en situation de fond comme sur le reste de la région, pour l'ozone.

Réglementation : situation du département



L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air

17

ÉPISODES DE POLLUTION EN 2017

17 épisodes de pollution aux PM10.

Ozone O₃

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Nombre de dépassements des 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures

Particules en suspension <10 microns PM₁₀

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Concentration moyenne annuelle (µg/m³)

Dioxyde d'azote NO₂

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Concentration moyenne annuelle (µg/m³)

ÉVÈNEMENT PARTICULIER DE POLLUTION

Journée du 20 janvier 2017

La journée du 20 janvier, les Hautes-Pyrénées ont été concernées par un épisode de pollution aux particules PM10. La région fut particulièrement exposée sur cette période compte tenu des conditions météorologiques hivernales qui ont favorisé l'accumulation et la persistance des particules dans l'air. En début d'année le département a été concerné par 12 jours d'alerte consécutifs.



PERSPECTIVES 2018

- Cartographier l'exposition annuelle des populations au dioxyde d'azote (NO₂) sur l'agglomération de Tarbes.

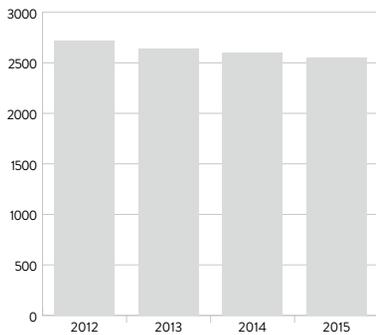
DANS L'HÉRAULT



LES POLLUANTS QUE NOUS ÉMETTONS DANS L'AIR : INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10

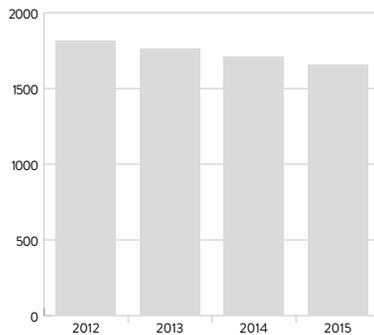


Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

HÉRAULT = **10,4%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM10

PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5

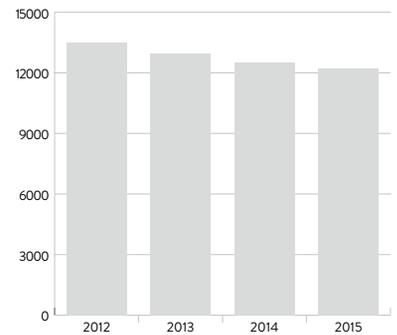


Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

HÉRAULT = **10,7%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM2.5

NOx

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

HÉRAULT = **16,7%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES D'OXYDES D'AZOTE

81% DES OXYDES AZOTE SONT ÉMIS PAR LE TRAFIC ROUTIER

29% DES PARTICULES PM10 SONT ÉMISES PAR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

PM2,5 = PM2,5



=



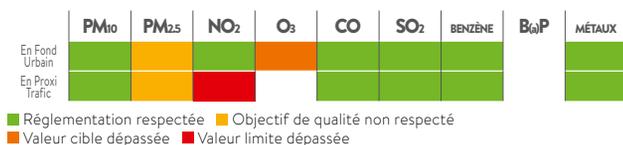
Les niveaux de pollution de l'air

Dans le département de l'Hérault, comme dans le Gard, la valeur cible ozone pour la protection de la santé humaine n'est pas respectée. Elle l'est sur les autres départements de la région.

Pour les particules PM_{2,5} en situation de fond comme à proximité du trafic routier, l'objectif de qualité n'est pas respecté.

A proximité du trafic routier, les concentrations de NO₂ restent supérieures à la valeur limite annuelle.

Réglementation : situation du département



L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air

3 ÉPISODES DE POLLUTION EN 2017

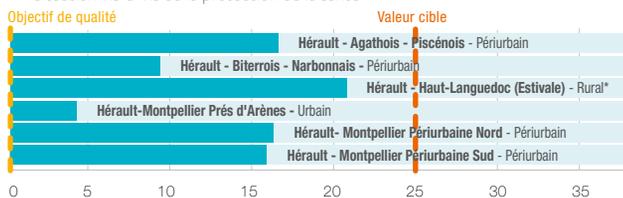
Dont 2 épisodes de pollution aux PM₁₀ et 1 épisode de pollution à l'ozone.

Retrouvez toutes nos publications sur

www.atmo-occitanie.org

► Ozone O₃

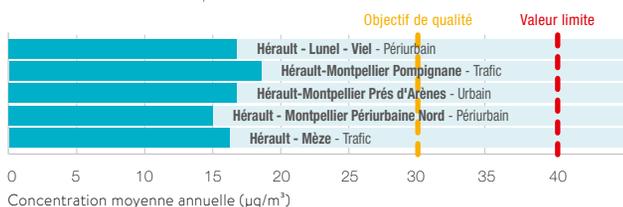
Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Nombre de dépassements des 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures
 * campagne de mesure

► Particules en suspension <10 microns PM₁₀

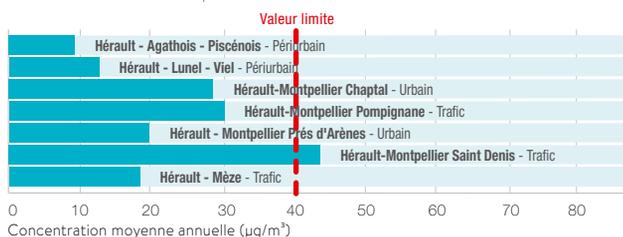
Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Concentration moyenne annuelle (µg/m³)

► Dioxyde d'azote NO₂

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Concentration moyenne annuelle (µg/m³)

ÉVÈNEMENT PARTICULIER DE POLLUTION

Journée du 17 mars 2017

La journée du 17 mars fit l'objet d'une procédure d'information pour un épisode de pollution aux particules en suspension dans le département de l'Hérault.



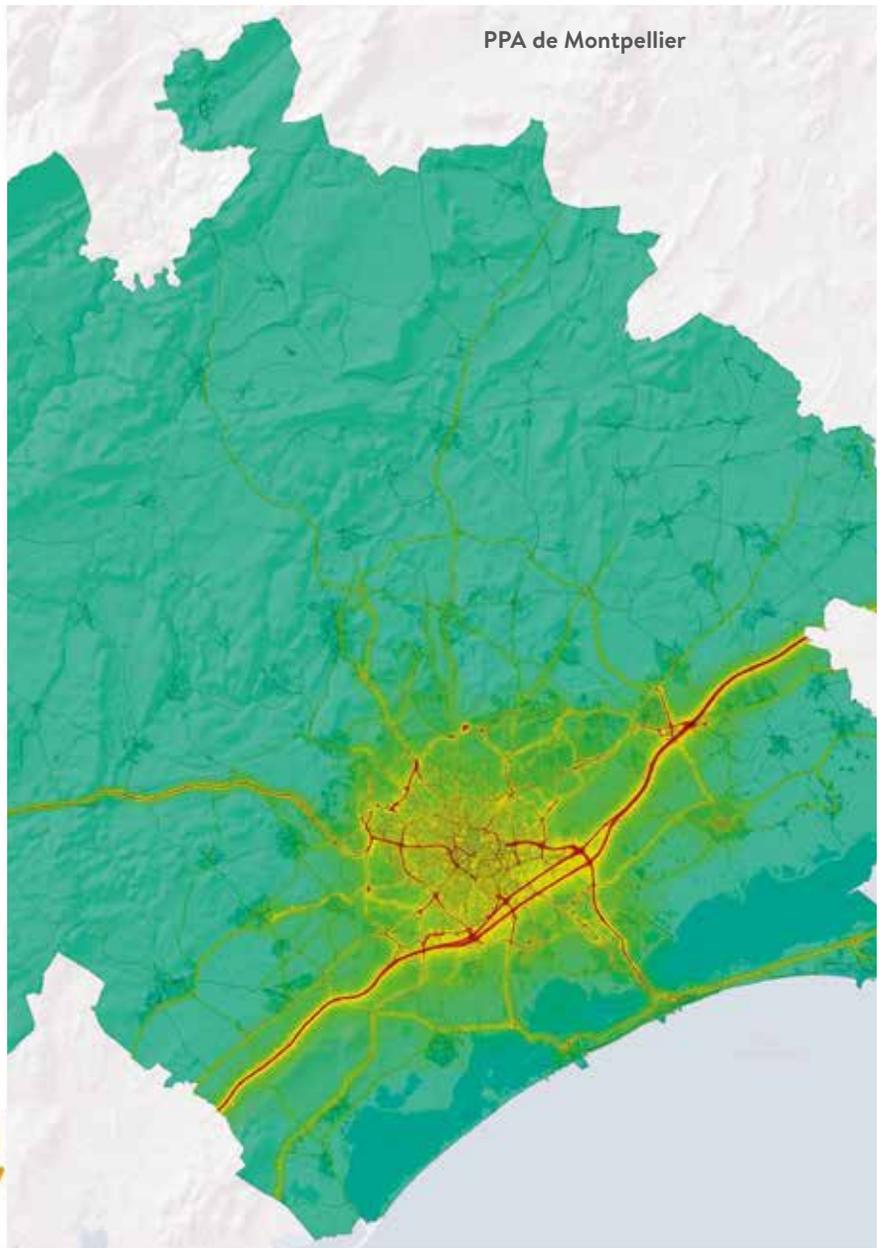
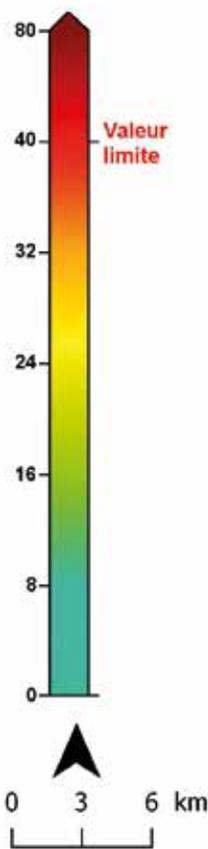
COMPRENDRE LA POLLUTION DE L'AIR À L'ÉCHELLE DE LA VILLE : LES CARTOGRAPHIES ANNUELLES DES CONCENTRATIONS EN DIOXYDE D'AZOTE

En 2017, Atmo Occitanie a produit la cartographie reconstituant la pollution moyenne annuelle sur le territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère de Montpellier.

La carte ci-dessous représente la situation annuelle pour le dioxyde d'azote, pollution touchant essentiellement les axes routiers du territoire.

Sur ce territoire, entre 2 600 et 7 500 personnes sont exposées à des dépassements de la valeur limite pour ce polluant, sur une superficie entre 9 et 14 km².

Situation des NO₂ pour la protection de la santé
(en µg/m³ - Moyenne annuelle)



Participation au schéma de Cohérence Territoriale de Montpellier Méditerranée Métropole

Montpellier Méditerranée Métropole a sollicité Atmo Occitanie dans le cadre de l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale. A horizon 2030, l'observatoire a ainsi évalué les gains en termes d'émissions de polluants atmosphériques en prenant en compte les actions portées par le SCOT.

Impact des aménagements d'infrastructures routières : le partenariat avec ASF

Deux programmes ont été menés en 2017 en partenariat avec ASF sur le territoire montpellierain, pour évaluer l'impact d'aménagements sur la qualité de l'air aux

abords des infrastructures. L'étude de l'impact sur l'A709, nouveau contournement sud de Montpellier, a été réalisée. La mise en place de merlons végétalisés est également évaluée dans ses conséquences sur la qualité de l'air sur une période de dix années. Il s'agit d'évaluer de quelle manière la végétalisation limite l'exposition des zones environnantes.

Les bilans de ces études sont en cours de finalisation et paraîtront courant 2018.

Partenariat avec ESSO SAF

Un partenariat a été mis en place afin d'évaluer l'impact des travaux menés sur le site de l'ancienne raffinerie de Frontignan (TPH, BTEX, H2S, Mercaptan).



OBSERVATOIRE DES ODEURS SUR LE BASSIN DE THAU : UNE SURVEILLANCE IMPLIQUANT LES HABITANTS

Les observatoires des odeurs peut être mis en place sur des zones où sont ressenties des nuisances olfactives récurrentes ou sur lesquelles des problématiques odeurs pourraient survenir. Ces dispositifs permettent de surveiller l'évolution des odeurs, que la loi reconnaît comme une pollution à part entière.

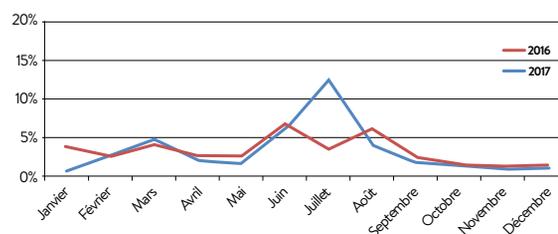
Les observatoires d'odeurs sont composés de réseaux de Nez bénévoles qui fournissent en continu des observations à proximité des sites industriels concernés. Ils sont formés pour cette surveillance et décrivent, en cas de gêne, les caractéristiques de l'odeur ressentie.

Quelles sont les principales observations en 2017 sur le site du bassin industriel de Thau ?

- Un taux de perception stable, à l'exception d'un épisode odorant en juillet 2017.

- La variété des sources odorantes sur la zone (plus de 20 ressemblances différentes).
- La caractérisation des odeurs est comparable à 2016
- Une légère hausse de la gêne associée aux odeurs.

Taux mensuels de perception des odeurs - Bassin de Thau



PERSPECTIVES 2018

- ▶ **Contribuer à l'évaluation et au suivi du Plan** de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Montpellier.
- ▶ **Cartographier l'exposition annuelle des populations** au dioxyde d'azote (NO₂) sur l'agglomération de Montpellier.
- ▶ **Participer au suivi d'équivalence** des appareils de mesures automatiques de particules en suspension organisé par le LCSQA et valoriser les résultats localement. Le site de Montpellier Près d'Arènes fait partie des sites nationaux participant à ce suivi d'équivalence.
- ▶ **Approfondir les connaissances** sur les concentrations en dioxyde d'azote (NO₂) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM).
- ▶ **Réaliser l'état des lieux** de la qualité de l'air avant la mise en service de l'incinérateur de boues de la STEP de Béziers en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM).
- ▶ **Mettre en place un observatoire** des odeurs autour de la STEP de Béziers.
- ▶ **Réaliser l'état des lieux** qualité de l'air (NO₂, PSED, PM10, PM2,5) dans la zone industrielle du Capiscol à Béziers en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM).
- ▶ **Bassin de Thau** : bilan de la 1^{ère} année de fonctionnement de l'Observatoire d'odeurs.
- ▶ **Évaluer l'impact de l'aménagement** de haies arborées en bordure de l'autoroute A9 sur la qualité de l'air (partenariat avec ASF). Etude sur 10 ans, avec l'utilisation de 8 micro capteurs NO₂ et particules couplés avec une station de mesures mobile.
- ▶ **Valoriser les travaux et réaliser des mesures** complémentaires de H₂S et NH₃ à Frontignan suite au constat de valeurs de H₂S plus élevées relevées en 2016 à proximité du chantier de test des bio-piles sans lien avec ce dernier (partenariat avec ESSO SAF). Utilisation de micro-capteurs H₂S et NH₃ permettant d'avoir des informations sur la dynamique des concentrations.
- ▶ **Suivre l'impact des activités** à proximité du site OCREAL à Lunel-Viel.

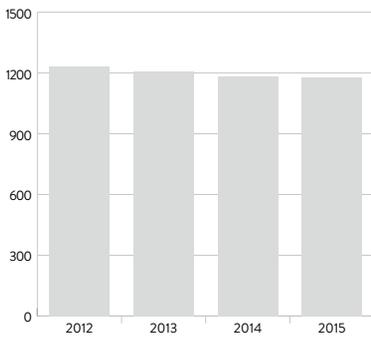
DANS LE LOT



LES POLLUANTS QUE NOUS ÉMETTONS DANS L'AIR : INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10

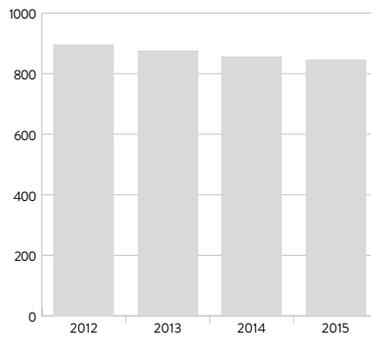


Emissions en tonnes/an
 Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
 ATMO_IRSV1.3_Occ

LOT = **4,8%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM10

PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5

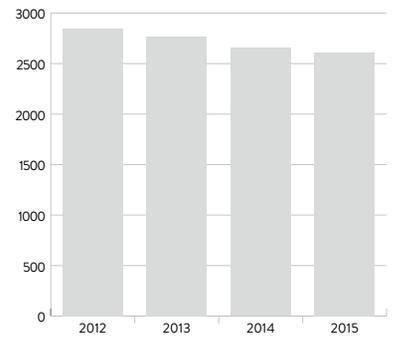


Emissions en tonnes/an
 Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
 ATMO_IRSV1.3_Occ

LOT = **5,3%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM2.5

NOx

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



Emissions en tonnes/an
 Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
 ATMO_IRSV1.3_Occ

LOT = **3,6%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES D'OXYDES D'AZOTE

32% DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES MÉNAGES CONCERNE LE BOIS

43% DES PARTICULES FINES PM2.5 SONT ÉMISES PAR LE CHAUFFAGE AU BOIS

71% DES NOX ÉMIS PAR LE SECTEUR AGRICOLE PROVIENNENT DES ENJNS AGRICOLES





L'AIR SOUS SURVEILLANCE

Les niveaux de pollution de l'air

En 2017, la réglementation n'est pas respectée en situation de fond pour l'ozone dans le Lot.

Réglementation : situation du département



Ozone O₃

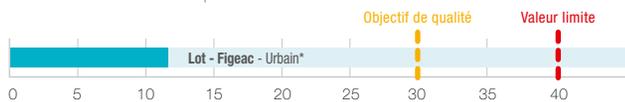
Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Nombre de dépassements des 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures
* campagne de mesure

Particules en suspension <10 microns PM₁₀

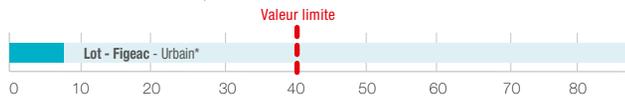
Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Concentration moyenne annuelle (µg/m³)
* campagne de mesure

Dioxyde d'azote NO₂

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Concentration moyenne annuelle (µg/m³)
* campagne de mesure

Suivi de la qualité de l'air sur les territoires des Agglomérations de Figeac et Cahors :

Poursuite de l'évaluation de la qualité de l'air et des phytosanitaires dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat avec l'ARS du Lot pour l'amélioration des connaissances sur la qualité de l'air dans le département du Lot.

L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air

O ÉPISODE DE POLLUTION EN 2017

Aucun épisode de pollution en 2017.

ÉVÈNEMENT PARTICULIER DE POLLUTION

Journée du 20 janvier 2017

Sans dépasser le seuil réglementaire entraînant le déclenchement d'une procédure d'information, le Lot a connu une hausse de la concentration en particules PM₁₀ sur la journée du 20 janvier. La région fut particulièrement exposée avec 5 départements en dépassement ce jour-ci.



PERSPECTIVES 2018

- **Maintenir un dispositif d'évaluation** de la qualité de l'air à Cahors dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Régionale de Santé du Lot.
- **Mener des campagnes de mesures** des phytosanitaires dans l'air ambiant sur le département du Lot.
- **Suivi de l'impact des activités** à proximité de l'entreprise SOLEV en partenariat avec la commune de Martel.

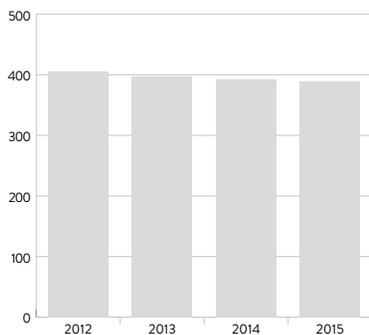
DANS LA LOZÈRE



LES POLLUANTS QUE NOUS ÉMETTONS DANS L'AIR : INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10

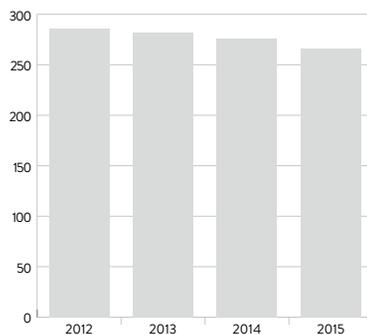


Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie ATMO_IRSV1.3_Occ

LOZÈRE = **1,6%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM10

PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5

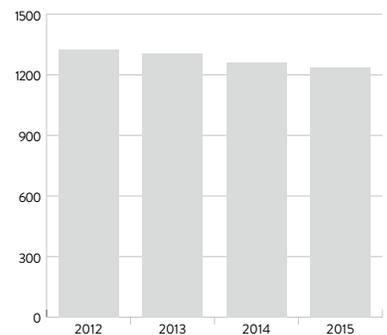


Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie ATMO_IRSV1.3_Occ

LOZÈRE = **1,7%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM2,5

NOx

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie ATMO_IRSV1.3_Occ

LOZÈRE = **1,7%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES D'OXYDES D'AZOTE

44% DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES MÉNAGES CONCERNE LE FIOUL DOMESTIQUE

50% DES PARTICULES FINES PM2.5 ÉMISES SUR LE DÉPARTEMENT SONT DUES AU CHAUFFAGE BOIS

60% DES OXYDES D'AZOTE ÉMIS PAR LE SECTEUR AGRICOLE PROVIENNENT DES ENGIN





L'AIR SOUS SURVEILLANCE

Evaluation de la qualité de l'air sur l'agglomération de Mende : Dans le cadre du partenariat avec la Région Occitanie, Atmo Occitanie a recherché un site d'intérêt pour la mise en place d'un suivi durant une année en Lozère.

L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air

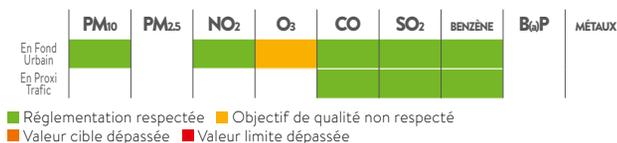
0 ÉPISODE DE POLLUTION EN 2017

Aucun épisode de pollution en 2017.

Les niveaux de pollution de l'air

En 2017, la réglementation n'est pas respectée en situation de fond pour l'ozone dans la Lozère.

Réglementation : situation du département



ÉVÈNEMENT PARTICULIER DE POLLUTION

Journée du 24 janvier 2017

Sans dépasser le seuil réglementaire entraînant le déclenchement d'une procédure d'information, la Lozère a connu une hausse de la concentration en particules PM10 sur la journée du 24 janvier.



PERSPECTIVES 2018

- ▶ **Réaliser une campagne de mesures longue durée** en partenariat avec la région Occitanie. Les campagnes de mesures concernent l'ozone en période estivale, le dioxyde d'azote et les particules.
- ▶ **Mesures de particules « Black Carbon »** afin de mieux comprendre la composition des particules dans l'air ambiant dans le département de la Lozère.

Pour en savoir plus ?

www.atmo-occitanie.org

DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES

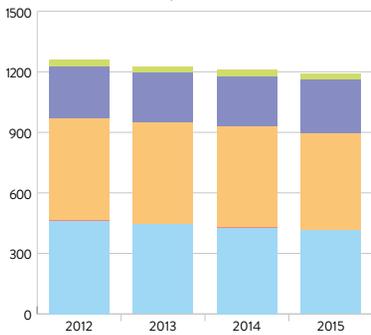


- AGRICULTURE
- INDUSTRIE
- RÉSIDENTIEL
- TERTIAIRE
- TRANSPORT

LES POLLUANTS QUE NOUS ÉMETTONS DANS L'AIR : INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10

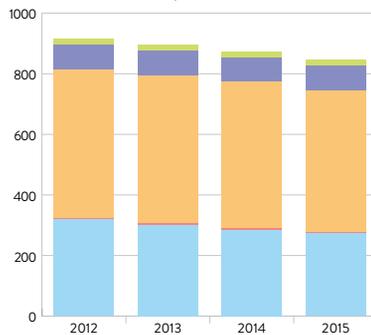


Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie ATMO_IRSV1.3_Occ

PYRÉNÉES-ORIENTALES = **4,9%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM10

PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5

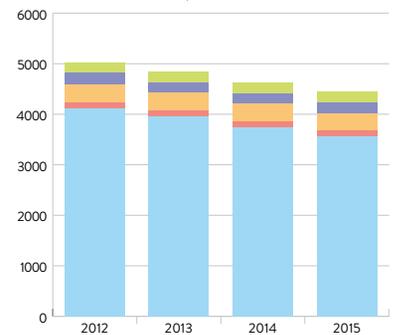


Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie ATMO_IRSV1.3_Occ

PYRÉNÉES-ORIENTALES = **5,3%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM2.5

NOx

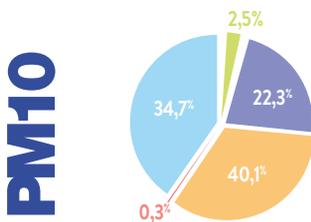
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie ATMO_IRSV1.3_Occ

PYRÉNÉES-ORIENTALES = **6%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES D'OXYDES D'AZOTE

Sources des émissions de pollution

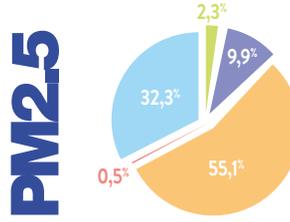


40,1%

Le secteur résidentiel contribue à 40.1% des émissions de PM10 sur le département des Pyrénées Orientales

Les modes de chauffage, notamment l'utilisation du bois en chauffage principal et d'appoint, contribue fortement aux émissions de particules.

AGIR SUR... les modes de chauffage domestique et leur performance permet de réduire les émissions de particules fines en suspension..

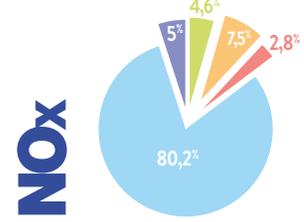


55,1%

Le secteur résidentiel contribue à plus de la moitié des émissions de PM2.5 sur le département

Les dispositifs de chauffage individuel au bois sont la première source d'émission de particules PM2.5 dans le secteur résidentiel.

AGIR SUR... les modes de chauffage domestique et leur performance permet de réduire les émissions de particules fines.



80,2%

Le secteur des transports contribue à plus de 80% des émissions de NOx sur le département.

Le trafic routier est le premier contributeur aux émissions départementales d'oxydes d'azote. Les émissions de ce polluant sont en baisse. La modernisation du parc roulant permet de compenser en partie l'augmentation régulière du trafic routier.

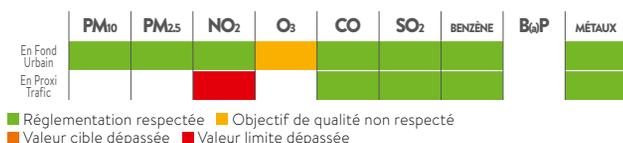
AGIR SUR... les modes de transport et la mobilité en général permet de réduire de façon importante les émissions d'oxydes d'azote sur le territoire.

Les niveaux de pollution de l'air

En 2017 dans les Pyrénées-Orientales, comme sur le reste de la région, l'objectif de qualité n'est pas respecté pour l'ozone.

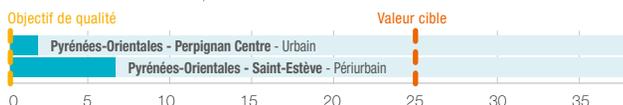
A proximité du trafic routier, les concentrations de NO₂ peuvent dépasser la valeur limite annuelle, d'après les observations et la modélisation.

Réglementation : situation du département



Ozone O₃

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Nombre de dépassements des 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures

Particules en suspension <10 microns PM₁₀

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Concentration moyenne annuelle (µg/m³)

Dioxyde d'azote NO₂

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Concentration moyenne annuelle (µg/m³)

Retrouvez toutes nos publications sur

www.atmo-occitanie.org

L'AIR SOUS SURVEILLANCE

Evaluation Aménagement Rocade Perpignan :

Réalisation de l'étude d'impact de l'aménagement de la rocade Ouest de Perpignan en partenariat avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Prévision de la QA à l'échelle urbaine :

Mise en place d'un modèle de prévision haute résolution sur la Communauté Urbaine de Perpignan.

L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air

2

ÉPISODES DE POLLUTION EN 2017

1 à l'ozone, 1 aux PM₁₀.

ÉVÈNEMENT PARTICULIER DE POLLUTION

Journée du 14 juin 2017

Le 14 juin fit l'objet d'une procédure d'information pour un épisode de pollution à l'ozone dans le département des Pyrénées Orientales. Cet épisode était lié à des conditions météorologiques favorables à la production de ce polluant secondaire (ensoleillement et chaleur prolongées).



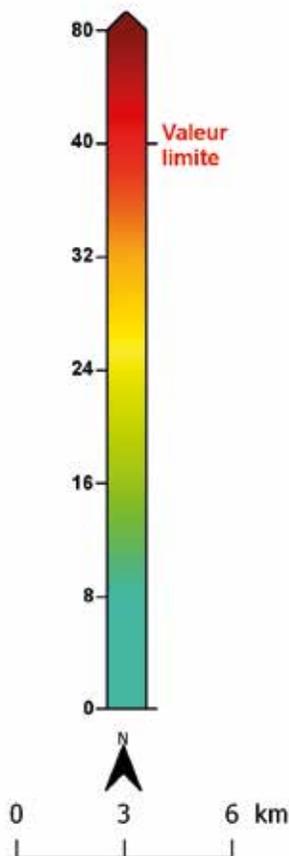
COMPRENDRE LA POLLUTION DE L'AIR À L'ÉCHELLE DE LA VILLE : LES CARTOGRAPHIES ANNUELLES DES CONCENTRATIONS EN DIOXYDE D'AZOTE

En 2017, Atmo Occitanie a produit la cartographie reconstituant la pollution moyenne annuelle sur le territoire de Perpignan.

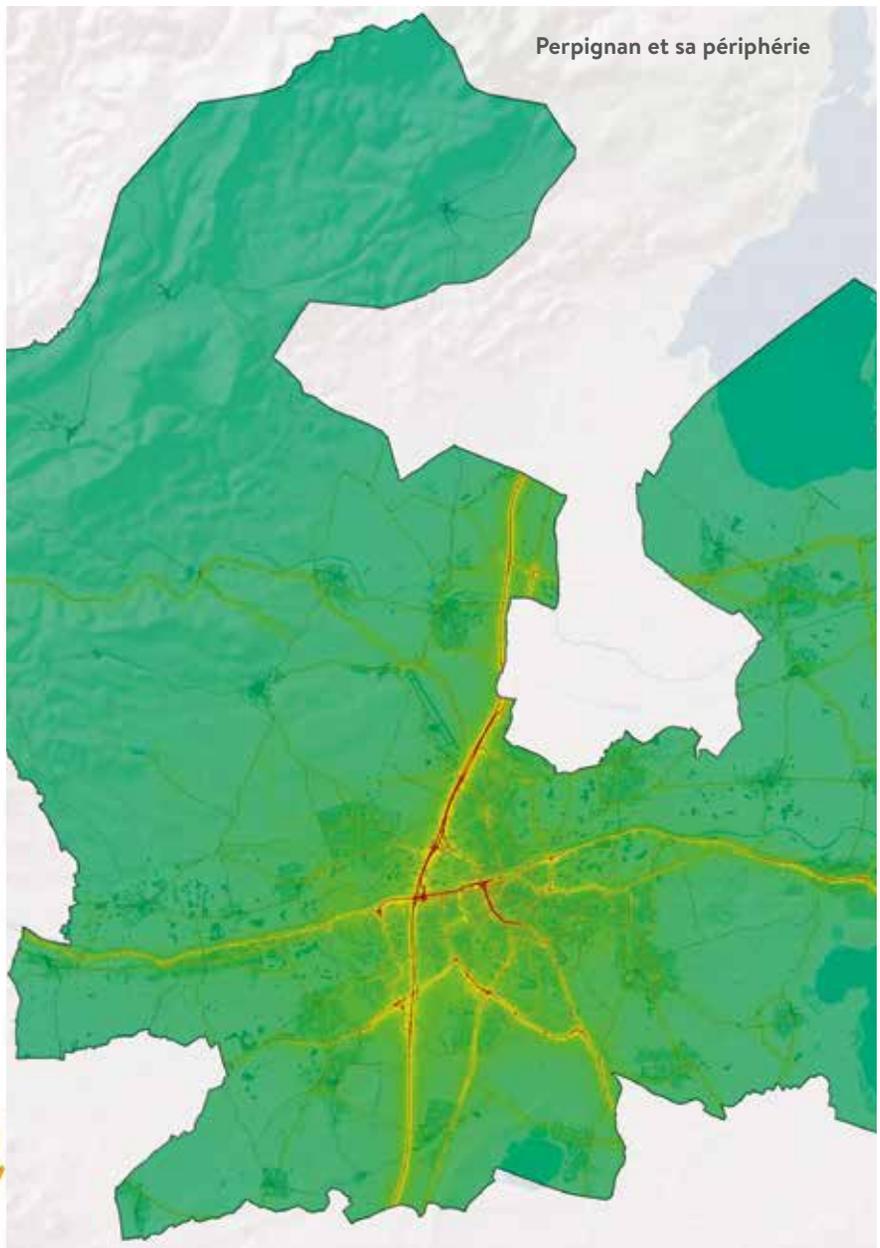
La carte ci-dessous représente la situation annuelle pour le dioxyde d'azote, pollution touchant essentiellement les axes routiers du territoire.

Entre 550 et 800 personnes sont exposées à des dépassements de la valeur limite pour ce polluant, sur une superficie entre 0,4 et 0,9 km².

Situation des NO₂ pour la protection de la santé
(en µg/m³ - Moyenne annuelle)



Perpignan et sa périphérie



Les premières étapes du renouvellement d'un partenariat avec Perpignan Méditerranée Métropole

En cours d'année, une rencontre s'est tenue entre Vincent Allier, vice-président d'Atmo Occitanie, et Jacqueline IRLÈS, vice-présidente de Perpignan Méditerranée Métropole déléguée à l'environnement, en charge notamment de la

qualité de l'air. Temps d'échange sur les enjeux liés à la qualité de l'air, cette rencontre fut une première étape pour renouveler les modalités du partenariat entre l'observatoire et Perpignan Méditerranée Métropole.

MISE EN PLACE DE LA PRÉVISION À L'ÉCHELLE URBAINE

Un modèle de prévision de la qualité de l'air haute résolution a été mis en place en cours d'année sur le territoire de l'agglomération de Perpignan.

Associant les prévisions météorologiques et les données d'émissions en polluants, il évalue la dispersion des polluants dans l'air et reconstitue à l'échelle de la rue la cartographie des concentrations en polluants. Ce modèle à fine échelle permet d'identifier les zones les plus exposées à la pollution de l'air.

Pour vérifier la fiabilité du modèle, l'observatoire a mené une campagne de mesures du dioxyde d'azote. Des dispositifs permettant la mesure du dioxyde d'azote ont été installés en une centaine de points, permettant de valider le modèle de prévision de la qualité de l'air déployé sur l'agglomération.

ÉVALUATION DE L'IMPACT DE L'AMÉNAGEMENT DE LA ROCADE DE PERPIGNAN

Atmo Occitanie a réalisé l'étude d'impact de l'aménagement de la rocade ouest de Perpignan en partenariat avec le conseil départemental des Pyrénées-Orientales. Le bilan, à paraître en cours d'année 2018,

permettra de diagnostiquer la qualité de l'air à l'état initial et de l'évaluer en projetant les modifications liées à l'aménagement.

PERSPECTIVES 2018

- ▶ **Réorganiser le dispositif de surveillance** : des sites de mesures de proximité trafic routier (NOx et PM) vont ainsi être recherchés en remplacement de sites de fond. Des campagnes mobiles seront effectuées pour valider des sites potentiels en lien avec la collectivité.
- ▶ **Cartographier l'exposition annuelle des populations au dioxyde d'azote (NO₂)** sur l'agglomération de Perpignan.
- ▶ **Terminer le projet d'étude d'impact** sur la qualité de l'air de la création de la rocade Ouest de Perpignan.
- ▶ **Rechercher** un site d'implantation d'une station trafic
- ▶ **Fournir** des indicateurs d'évaluation pour l'état initial du SCOT de Perpignan Nord.

Pour en savoir plus ?

www.atmo-occitanie.org



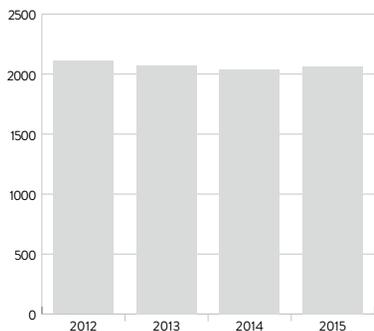
DANS LE TARN



LES POLLUANTS QUE NOUS ÉMETTONS DANS L'AIR : INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10

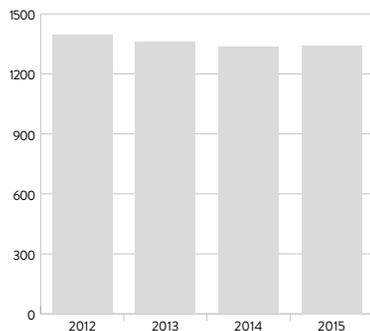


Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

TARN = **8,4%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM10

PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5

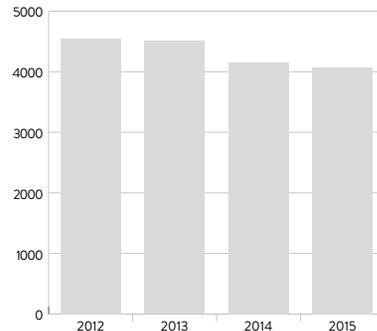


Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

TARN = **8,5%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM2.5

NOx

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

TARN = **5,5%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES D'OXYDES D'AZOTE

43% DES PM2.5 SONT ÉMISES PAR LE CHAUFFAGE AU BOIS

37% DES PM10 SONT ÉMISES PAR LE SECTEUR AGRICOLE

69% DES PM10 ÉMISES PAR LE SECTEUR AGRICOLE PROVIENNENT DU TRAVAIL DU SOL





Les niveaux de pollution de l'air

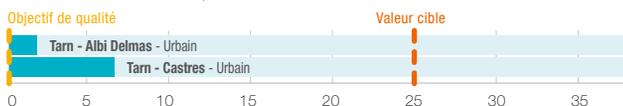
Pour l'ozone, l'objectif de qualité n'a pas été respecté en 2017 dans le département du Tarn comme dans toute la région.

Réglementation : situation du département



Ozone O₃

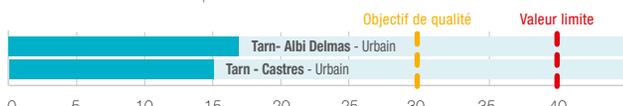
Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Nombre de dépassements des 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures

Particules en suspension <10 microns PM₁₀

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Concentration moyenne annuelle (µg/m³)

Dioxyde d'azote NO₂

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Concentration moyenne annuelle (µg/m³)

PERSPECTIVES 2018

- **Renouvellement** de la convention de partenariat avec l'agglomération de Castres-Mazamet.

L'AIR SOUS SURVEILLANCE

La procédure de gestion des épisodes de pollution a été mise en œuvre à 8 reprises en 2017. Ces épisodes de pollution concernaient les particules en suspension PM₁₀.

L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air

8

ÉPISODES DE POLLUTION EN 2017

8 épisodes de pollution aux PM₁₀ en 2017.

ÉVÈNEMENT PARTICULIER DE POLLUTION

Journée du 8 janvier 2017

Le 8 janvier, Le département du Tarn a été touché par un épisode de pollution aux particules PM₁₀ qui s'est poursuivi jusqu'au lendemain en raison de conditions hivernales favorisant l'accumulation et la stagnation des particules dans l'air.



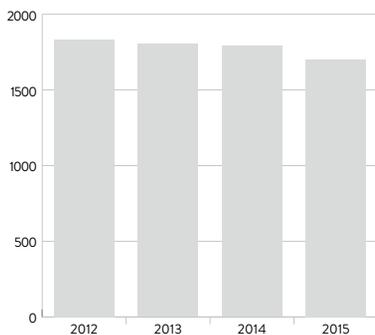
EN TARN-ET-GARONNE



LES POLLUANTS QUE NOUS ÉMETTONS DANS L'AIR : INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS
DE PARTICULES PM10

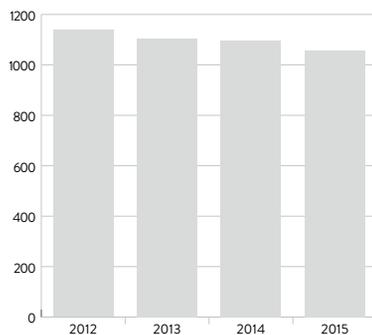


Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

TARN-ET-GARONNE =
6,9% DES ÉMISSIONS
RÉGIONALES
DE PM10

PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS
DE PARTICULES PM2,5

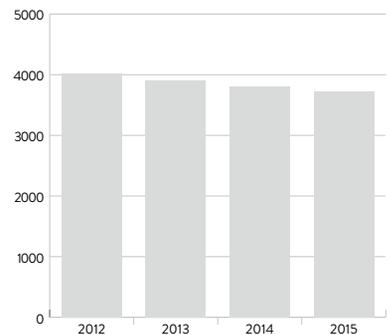


Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

TARN-ET-GARONNE =
6,7% DES ÉMISSIONS
RÉGIONALES
DE PM2.5

NOx

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS
D'OXYDES D'AZOTE



Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

TARN-ET-GARONNE =
5,1% DES ÉMISSIONS
RÉGIONALES
D'OXYDES D'AZOTE

23% DES ÉMISSIONS DE
PM10 PROVIENNENT DU
CHAUFFAGE RÉSIDENTIEL

68% DES ÉMISSIONS DE
NOX PROVIENNENT DU
SECTEUR TRANSPORT

72% DES PM10 ÉMISES PAR
LE SECTEUR AGRICOLE
PROVIENNENT DU TRAVAIL
DU SOL





Crédit photo Ville de Montauban

L'AIR SOUS SURVEILLANCE

Maintien du dispositif sur l'Agglomération de Montauban : En partenariat avec la Région Occitanie, le dispositif de mesures a été maintenu en 2014.

Le renouvellement du partenariat avec l'agglomération du Grand Montauban a été conclu.

Les niveaux de pollution de l'air

Pour l'ozone, l'objectif de qualité n'a pas été respecté en 2017 dans le département du Tarn-et-Garonne comme dans toute la région.

Réglementation : situation du département



► Ozone O₃

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



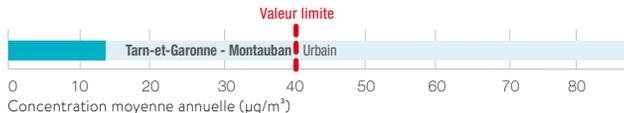
► Particules en suspension <10 microns PM₁₀

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



► Dioxyde d'azote NO₂

Situation vis-à-vis de la protection de la santé



L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air

12

ÉPISODES DE POLLUTION EN 2017

12 épisodes de pollution aux PM10 en 2017.

ÉVÈNEMENT PARTICULIER DE POLLUTION

Journée du 7 janvier 2017

Le 7 janvier, Le département du Tarn-et-Garonne a été touché par un épisode de pollution aux particules PM10. Il s'est prolongé sur 3 journées par l'action de conditions météorologiques défavorables à la dispersion de la pollution.



PERSPECTIVES 2018

- Cartographier l'exposition annuelle des populations au dioxyde d'azote (NO₂) sur l'agglomération de Montauban.

ATMO OCCITANIE, NOUVEL OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'AIR

Au 1^{er} janvier 2017 naissait Atmo Occitanie, issue de la fusion des deux observatoires régionaux couvrant jusqu'alors les deux anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Engagée dès 2015, la fusion a abouti à la création d'une nouvelle association, avec une gouvernance renouvelée, la mise en place d'une nouvelle organisation et des services qui harmonisent leur méthode de travail.

Une gouvernance renouvelée

C'est en Assemblée Générale du 1^{er} mars 2017 que la gouvernance a été nouvellement élue.



Conseil d'administration Atmo Occitanie



LE BUREAU DE L'ASSOCIATION

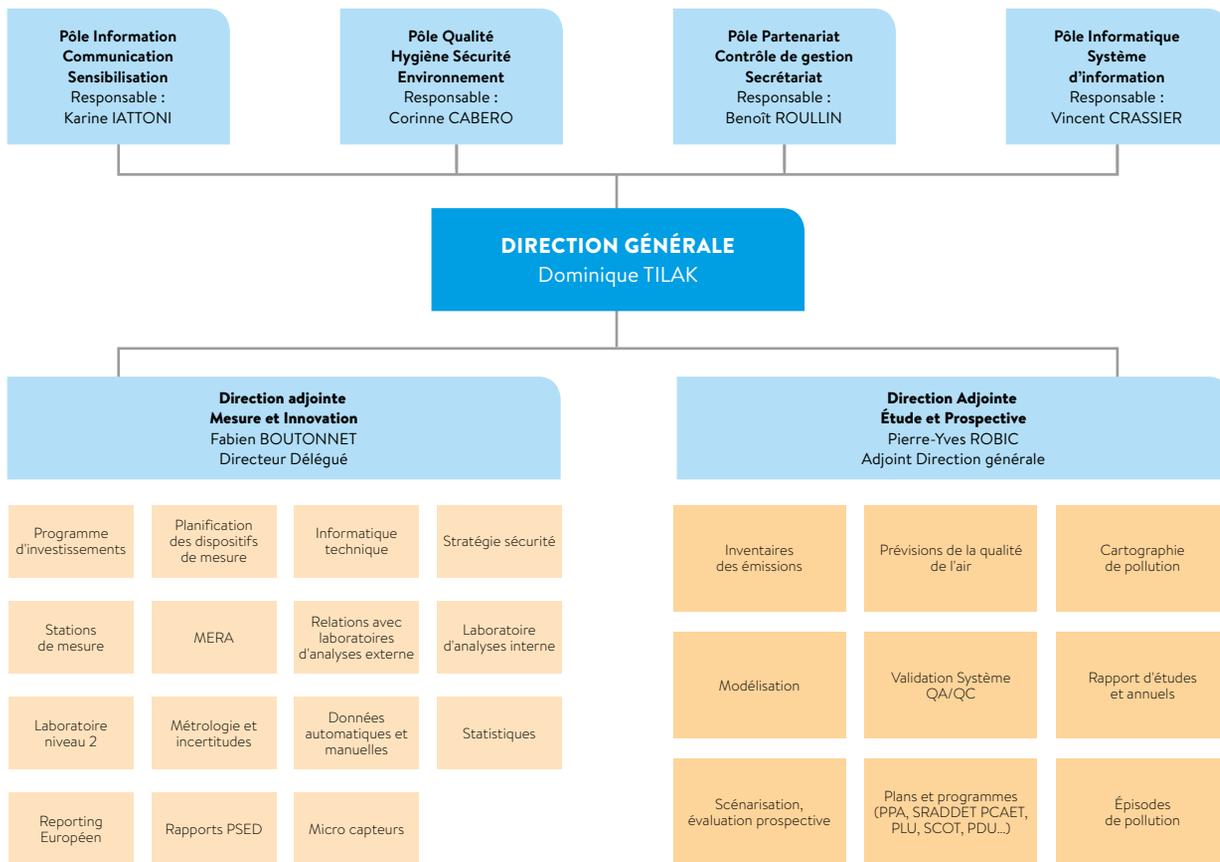
FONCTION	ÉLU LE 01.03.17	ORGANISME
Président	Thierry SUAUD	RÉGION OCCITANIE
1^{er} Vice-Président	Michel AUJOLAT	TOULOUSE MÉTROPOLE
Vice-Président	Vincent ALLIER	NIMES MÉTROPOLE
Vice-Présidente	José CAMBOU	FNE MIDI-PYRÉNÉES
Secrétaire	M. le Directeur	DREAL
Secrétaire adjointe	Régine LANGE	-
Trésorier	Bruno MAGIMEL	E.D.F. DÉLÉGATION RÉGIONALE
Trésorier adjoint	Bruno MAESTRI	UNICEM
Assesseur	Mélanie MATHIEU-JEUCH	LAFARGE CEMENTS
Assesseur	Marthe MARTI	TISSEO COLLECTIVITÉS
Assesseur	Bernard DUCHENE	-
Assesseur	Michel PEYRON	ADEME

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATMO OCCITANIE ÉLU LE 1^{ER} MARS 2017 :

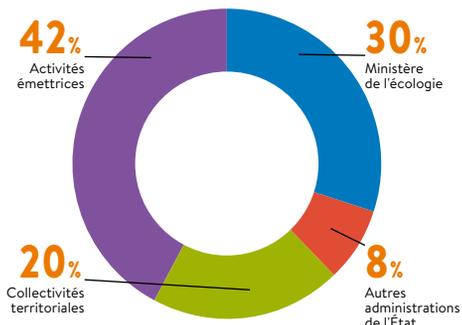
COLLÈGE	ORGANISME / PERSONNALITÉ
Collège État	PRÉFECTURE OCCITANIE / SGAR DREAL DRAAF ARS ADEME
Collectivités territoriales	C.A. ALBIGEOIS C.A. NIMES MÉTROPOLE C.A. PERPIGNAN MÉDITERRANÉE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-GARONNE CONSEIL RÉGIONAL D'OCCITANIE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE THAU AGGLOMÉRATION TISSEO COLLECTIVITÉS TOULOUSE MÉTROPOLE VILLE DE TARBES
Activités émettrices	AIRBUS FRANCE CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE ÉLECTRICITÉ DE FRANCE FIBRE EXCELLENCE ST-GAUDENS LAFARGE CEMENTS OCREAL UMICORE UNICEM UNION DES INDUSTRIES CHIMIQUES UNOSTRA
Personnes Qualifiées - Associations	CPIE APIEU MONTPELLIER DUCHENE Bernard ESCANDE Aurélie DIDIER Alain FANLO Jean-Louis FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MP FREDON LANGE Régine OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ UFC MONTPELLIER

Une organisation au service de la qualité de l'air

Répartie sur les deux agences de Montpellier et Toulouse, l'équipe d'Atmo Occitanie est organisée au sein de pôles et services.



LE FINANCEMENT DES ACTIONS D'ATMO OCCITANIE EN 2017



DE NOUVEAUX ACCORDS COLLECTIFS POUR ATMO OCCITANIE

2017 fut également consacrée à la mise en place d'un nouveau pacte social pour Atmo Occitanie. Construits, négociés et validés par les représentants du personnel et par la direction, ces accords collectifs définissent les modalités, les conditions de travail et les garanties sociales pour le nouvel observatoire régional. Achievés et signés en 2017, ils harmonisent le fonctionnement de la structure, alors que les deux observatoires préexistants disposaient d'accords collectifs distincts. Ce nouveau pacte a été validé par 85,7 % des salariés.

RÉPARTITION HOMMES FEMMES DANS L'ÉQUIPE SALARIÉE EN 2017

14 FEMMES

23 HOMMES



AXE 1

Garantir la mission d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'Air et contribuer aux stratégies nationale et européenne



AXE 2

Adapter l'observatoire aux enjeux transversaux Air Climat Energie Santé



AXE 3

Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air



AXE 1

GARANTIR LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR ET CONTRIBUER AUX STRATÉGIES NATIONALE ET EUROPÉENNE

Assurer un suivi pérenne de l'ozone en maintenant le suivi en Ariège et en Aveyron.

Réaliser une campagne de mesures longue durée sur le territoire en partenariat avec la région Occitanie (Lozère). Ce partenariat prévoit également la réalisation de deux campagnes de mesures de l'ozone en période estivale.

Déployer un dispositif d'évaluation de la qualité de l'air à Cahors dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Régionale de Santé du Lot.

Mener une réflexion sur la réorganisation du dispositif de surveillance dans les zones à enjeux en équilibrant les suivis en situation de fond et ceux réalisés à proximité du trafic routier. Les zones de Perpignan et régionale sont priorisées en lien avec les obligations réglementaires : des sites de mesures de proximité trafic routier (NOx et PM) vont ainsi être recherchés sur ces 2 zones en remplacement de sites de fond.

Mener une réflexion sur la réorganisation du dispositif régional de suivi de l'ozone et des mesures fixes pour les polluants ne présentant pas de dépassements des seuils réglementaires (SO₂, CO et benzène) dans le cadre du nouveau zonage du territoire. Les premières actions vont concerner :
- redéploiement des mesures de benzène arrêtée sur la zone de Nîmes et la zone régionale vers la zone de Toulouse, dans laquelle il y a une obligation de mesures de ce polluant,

- arrêt des mesures de SO₂ à Tarbes et Toulouse,
- arrêt de la mesure de CO à Lourdes et Toulouse Périphérique,
- optimisation des mesures fixes d'ozone : suppression d'un point de mesure dans le Gard Rhodanien, dans l'Aveyron, le Tarn, à Toulouse.

Harmoniser la centralisation des mesures : mise en place d'un poste central unique et déploiement de systèmes d'acquisition adaptés.

► **Mettre en conformité le dispositif de surveillance : réorganiser le dispositif de suivi à proximité du trafic routier**

Pérenniser le nouveau site Trafic sur Toulouse qui répond aux exigences européennes en termes de suivi à proximité d'axes routiers et qui soit pertinent en termes d'exposition des populations, conforme aux contraintes architecturales du cœur de Toulouse.

Mettre en place un dispositif de suivi des NOx et particules en suspension à proximité du trafic routier sur Perpignan : déployer des campagnes mobiles pour valider des sites potentiels en lien avec la collectivité.

► **Cartographier le dioxyde d'azote**

Cartographier l'exposition annuelle des populations au dioxyde d'azote (NO₂) sur les agglomérations de Tarbes, Montauban, Toulouse, Montpellier, Perpignan et Nîmes. Approfondir les connaissances sur les concentrations en dioxyde d'azote (NO₂) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM).

► **Participer à la stratégie nationale de suivi de l'équivalence métrologique des dispositifs**

Participation au suivi d'équivalence des appareils de mesures automatiques de particules en suspension organisé par le LCSQA et valoriser les résultats localement. Le site de Montpellier Près d'Arènes fait partie des sites nationaux participant à ce suivi d'équivalence.

► **Accompagner l'Etat et les partenaires industriels pour évaluer les moyens nécessaires au déploiement d'un dispositif de gestion des situations post- accidentelles**

Adapter le dispositif d'information du public, lors d'incident industriel de grande ampleur (en lien avec les services de l'état).



AXE 2

ADAPTER L'OBSERVATOIRE AUX ENJEUX TRANSVERSAUX AIR - CLIMAT - ENERGIE - SANTÉ

► **Poursuivre le partenariat avec les instances régionales de santé**

Poursuivre le partenariat avec l'Observatoire Régional de Santé afin de mettre en place un dispositif visant à mieux connaître les inégalités environnementales de santé.

Valoriser les travaux menés par Santé Publique France sur les épisodes de pollution.

► **Participer à la révision des Plans et Programmes**

Contribuer à l'évaluation et au suivi des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) des agglomérations de Montpellier, Toulouse et Nîmes : ATMO Occitanie participera à l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre des actions pour lesquelles il est identifié comme partenaire et produira les indicateurs de suivi annuels arrêtés au niveau national sur la base des données actualisées mises à disposition par les partenaires.

Développer les partenariats avec collectivités mettant en place des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) pour la réalisation du diagnostic initial du territoire, l'évaluation des potentiels de réduction, le suivi des actions mises en œuvre.

Accompagner la Région dans la mise en place du nouveau Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et dans l'évaluation de sa stratégie Région à Énergie Positive (REPOS), sur les volets Air.

ATMO Occitanie poursuit la mise à jour périodique de l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. Ce travail permet d'améliorer les données d'entrée des modèles de prévision et de produire des indicateurs de référence pour les plans et programmes. L'objectif est de produire l'inventaire sur une même année de référence 2015 sur l'ensemble du territoire régional en harmonisant les procédures de travail.

► **Poursuivre notre participation à la plateforme ICARE**

ATMO Occitanie s'appuiera sur la dernière version de la plateforme ICARE, Inventaire Cadastre Régional, pour la mise à jour de l'inventaire des émissions de polluants et gaz à effet de serre à l'échelle communale. Les émissions du secteur des transports resteront quantifier à l'aide d'outil développée en lien avec les partenaires locaux.

► **Accompagner les partenaires sur leur compréhension des enjeux Air Climat Energie Santé (suivi des odeurs, pollens, nanoparticules)**

Participation aux échanges nationaux Air et Santé.



AXE 3

ÉVALUER ET SUIVRE L'IMPACT DES ACTIVITÉS HUMAINES ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

► **Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement**

Poursuivre le partenariat avec l'aéroport de Toulouse Blagnac pour informer sur les cartographies de pollution atmosphérique modélisées sur la zone aéroportuaire.

Réaliser l'état des lieux qualité de l'air (NO₂, PSED, PM10, PM2,5) dans la zone industrielle du Capiscol à Béziers en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM).

AXE 4

Préparer l'observatoire de demain et participer à l'innovation : phytosanitaires, odeurs, pollens, nanoparticules, air intérieur, nouvelles technologies d'observation

Adaptation du dispositif régional de mesures des retombées des poussières sédimentables autour des carrières en lien avec l'évolution de la réglementation. La surveillance des retombées de poussières sédimentables est historiquement effectuée à l'aide de plaquettes de dépôts. Ce mode de surveillance doit être remplacé par des collecteurs en 2018 ce qui entrainera une réorganisation complète de ces dispositifs ainsi que de la logistique associée, et un renouvellement des conventions avec les partenaires concernés.

Maintien des partenariats industriels notamment dans le cadre des suivis de l'impact des activités à proximité des incinérateurs SETMI, ECONOTRE, OCREAL, de la STEP de Toulouse Ginestous, et de la société Fonderie Dechaumont, SOLEV, Fibre excellence Saint Gaudens, Airbus...

► **Accompagner les partenaires pour l'évaluation de l'impact sur la qualité de l'air des aménagements urbains et des infrastructures de transports (PL, Rail, Route, TC, port maritime, aéroport)**

Terminer le projet d'étude d'impact sur la qualité de l'air de la création de la rocade Ouest de Perpignan.

Surveiller la qualité de l'air dans le métro de l'agglomération toulousaine et le long du tracé de transport en commun en partenariat avec SMTc-Tisséo : plusieurs études sont prévues pour le suivi de l'impact de l'aménagement d'infrastructures de transports sur la qualité de l'air. La totalité de la ligne du tramway fera notamment l'objet d'une campagne de mesure et d'une cartographie de la pollution. Les études d'impact de l'aménagement du téléphérique urbain sud (TUS) et de la troisième ligne de métro seront également réalisées par Atmo Occitanie.

Réaliser l'état des lieux de la qualité de l'air avant la mise en service de l'incinérateur de boues de la STEP de Béziers en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM).

Évaluer l'influence de la mise en service du déplacement de l'autoroute A9 et l'élargissement de l'A9 et A61 sur la qualité de l'air en partenariat avec ASF/Vinci.

Étudier l'impact des aménagements le long du périphérique toulousain, échangeur Lespinet Rangueil en partenariat avec la DREAL et la ville de Toulouse : aménagement de murs anti-bruit et mise à 2x3 voies du périphérique toulousain à proximité de zones résidentielles et de groupes scolaires. L'objectif est de mettre en évidence l'impact de ces aménagements en termes de pollution atmosphérique sur cette zone.

Évaluation de la qualité de l'air sur des projets d'aménagements urbains : quartier des Amidonniers, et de la ZCR en partenariat avec Toulouse Métropole.

AXE 4

PRÉPARER L'OBSERVATOIRE DE DEMAIN, PARTICIPER À L'INNOVATION : PHYTOSANITAIRES, ODEURS, POLLENS NANOPARTICULES, AIR INTÉRIEUR, NOUVELLES TECHNOLOGIES D'OBSERVATION

► **Consolider un observatoire régional des odeurs pour évaluer les gênes olfactives**

Bassin de Thau : bilan de la première année de fonctionnement de l'Observatoire d'odeurs.

Mise en place d'un observatoire des odeurs autour de la STEP de Béziers.

Mise en place d'un observatoire des odeurs autour du site de gestion des déchets de Pavie (Gers).

Étudier les outils nationaux de suivi des odeurs pouvant être déployés à l'échelle régionale.

► **Améliorer les connaissances sur les usages et impacts de la biomasse pour les dispositifs de chauffage individuel et collectif.**

Pas d'action spécifique prévue.

AXE 5

Informier, sensibiliser, se concerter

► **Améliorer les connaissances sur diverses thématiques : odeurs, pollens, nanoparticules, air intérieur, nouvelles technologies d'observations ...**

Évaluation de l'impact de l'aménagement de haies arborées en bordure de l'autoroute A9 sur la qualité de l'air (partenariat avec ASF). Étude sur 10 ans, avec l'utilisation de 8 micro capteurs NO₂ et particules couplés avec une station de mesures mobiles.

Sur la base du pollinarium mis en place à Tarbes et des projets envisagés par d'autres collectivités, en prenant en compte les informations fournies par le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA), participer à la définition des modalités de diffusion des informations en lien avec l'Agence Régionale de Santé et à travers la conclusion d'une convention multi-partenaire.

Valoriser les travaux et réaliser des mesures complémentaires de H₂S et NH₃ à Frontignan suite au constat de valeurs de H₂S plus élevées relevées en 2016 à proximité du chantier de test des biopiles sans lien avec ce dernier (partenariat avec ESSO SAF). Utilisation de microcapteurs H₂S et NH₃ permettant d'avoir des informations sur la dynamique des concentrations.

► **Améliorer les connaissances sur les particules**

Mesures de particules « Black Carbon » afin de mieux comprendre la composition des particules dans l'air ambiant dans le département de la Lozère.

► **Assurer le suivi des phytosanitaires dans l'air**

Mener des campagnes de mesures dans les départements du Lot de Haute-Garonne, et du Gard dans le cadre d'un partenariat avec l'ARS-46 et la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

Participer à la campagne exploratoire nationale ANSES, 5 sites de mesures des pesticides vont être déployés.

► **Accompagner l'innovation et le transfert technologique**

Valorisation et mise en place de protocole d'utilisation de mesures à l'aide de micro-capteurs pour l'évaluation de la qualité de l'air en proximité du trafic routier.

AXE 5

INFORMER, SENSIBILISER, CONCERTER

► **Valoriser et diffuser les résultats acquis et connaissances sur les enjeux de la qualité de l'air**

Créer un nouveau site internet pour Atmo Occitanie.

Créer et déployer un label pour les adhérents d'Atmo Occitanie.

Participer à la mise à disposition de données dans le cadre du projet national DIDON.

► **Informier, former et sensibiliser les parties prenantes dont les autorités et les publics**

Renforcer la présence médiatique d'Atmo Occitanie.

Dans le cadre d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé, sensibiliser à la pollution atmosphérique les enfants des établissements scolaires situés préférentiellement sur les zones des Plans pour la Protection de l'Atmosphère d'Occitanie.

► **Promouvoir les technologies et actions en faveur de la qualité de l'atmosphère et de son évaluation**

ILS SONT ADHÉRENTS D'ATMO OCCITANIE

COLLÈGE ÉTAT

ADEME
AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
DRAAF
DREAL
MÉTÉO FRANCE
PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE
PRÉFECTURE DE L'AUDE
PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT
PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
PRÉFECTURE DU GARD
PRÉFECTURE OCCITANIE / SGAR
PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

COLLÈGE ACTIVITÉS ÉMETTRICES

AÉROPORT MONTPELLIER-MÉDITERRANÉE
AÉROPORT TOULOUSE-BLAGNAC
AIRBUS FRANCE
ANGIBAUD DEROME ET SPÉCIALITÉS
ARC FUSED ALUMINA
AREVA NC
ARKEMA FRANCE
AUBERT DUVAL
AXENS
BASF
BIOCAMA INDUSTRIES (SIÈGE SOCIAL)
C.M.F. PRODUCTS
C.T.I.
CALCAIRES DU BITERROIS
CAMINAL
CARAYON
CARRIÈRE DES ROCHES BLEUES
CARRIÈRE TERRISSE
CARRIÈRES CALCAIRES CORBIÈRES
CAZAL - SOCIAL
CEA MARCOULE
CEMEX BÉTON SUD-OUEST
CHAMBRE D'AGRICULTURE OCCITANIE
CIMENTS CALCIA
COLAS MIDI MÉDITERRANÉE
CYDEL
DALKIA MONTPELLIER
DALKIA TOULOUSE
DOMITIA GRANULATS
ECONOTRE
EL FOURAT ENVIRONNEMENT
ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
ENGIE COFELY
ENROBÉS TOULOUSE
ETS PATEBEX

FERROPEM
FIBRE EXCELLENCE SAINT GAUDENS
FONDERIES DECHAUMONT
G.S.M. LANGUEDOC (POUR UNICEM)
HENRI LEYGUE SARL
HEXIS S.A.
IMÉRY'S CÉRAMICS FRANCE
IMÉRY'S TALC LUZENAC FRANCE
JOFFRE DE TRAVAUX PUBLICS
KNAUF SUD-OUEST
LAFARGE CIMENTS MONTPELLIER
LAFARGE CIMENTS TOULOUSE
LAFARGE GRANULATS FRANCE
LANGUEDOC GRANULATS
LAVOYE & FILS
LES CALCAIRES DU GARD
LOKATRANS / UNOSTRA
LRM / CARRIÈRE DES GARRIGUES
NOUVELLES CARRIÈRES DU PIC ST LOUP
O.I. MANUFACTURING
OCRÉAL
OMYA S.A.
OWENS CORNING FIBERGLAS
OWENS ILLINOIS
PLACOPLATRE
PORT DE SÈTE SUD DE FRANCE
PROVENÇALE S.A.
ROBERT CARRIÈRES ET MATÉRIAUX
S.T.P.C.
SAIPOL
SANOFI AVENTIS
SAS SABLIERE DE LA SALANQUE
SC 113
SCORI
SECAM
SERM
SERVANT ET FILS
SETMI
SETMO / NOVERGIE
SETOM
SIADOUX /B.G.O.
SIKA FRANCE SAS
SNAM
SNCF RÉSEAU - EIV
SOGEFIMA (MALET)
SOGRAR / B.G.O.
SOLAG
SOLEV
SOLVAY
STCM

SUEZ ENVIRONNEMENT AMETYST
TARNAISE DES PANNEAUX
TERREAL
TIMAC AGRO
UMICORE
UNICEM LANGUEDOC-ROUSSILLON
UNION DES DISTILLERIES DE MÉDITERRANÉE
UNION DES INDUSTRIES CHIMIQUES
UNION DES INDUSTRIES DE PROTECTION DES PLANTES
VÉOLIA
VÉOLIA EAU
VERRERIE OUVRIÈRE D'ALBI
A.S.F.
ESSO S.A.F.

COLLÈGE COLLECTIVITÉS

C.A. DE CASTRES-MAZAMET
C.A. DE L'ALBIGEOIS
C.A. DU MURETAIN
C.A. TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES
CA ALÈS AGGLOMÉRATION
CA BÉZIERS MÉDITERRANÉE
CA HÉRAULT-MÉDITERRANÉE
CA LE GRAND NARBONNE
CA NÎMES MÉTROPOLE
CA PAYS DE L'OR
CA PERPIGNAN MÉDITERRANÉE
CA THAU AGGLO
CC MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
CC PIÉMONT CÉVENOL
CC DE SOMMIÈRES





COMMUNE
D'ARGELÈS S/MER
COMMUNE DE LAMALOU LES BAINS
COMMUNE DE LESPIGNAN
COMMUNE DE MONTBLANC
COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN
COMMUNE DE SOMMIÈRES
COMMUNE DE VENDRES
COMMUNE DE VENTENAC EN
MINERVOIS
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TARN
ET GARONNE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE
HAUTE-GARONNE
CONSEIL RÉGIONAL OCCITANIE
DECOSET
GRAND FIGEAC
LE GRAND MONTAUBAN
MAIRIE DE PORTET-SUR-GARONNE
MONTPELLIER MÉDITERRANÉE
MÉTROPOLE
PETR CENTRE OUEST AVEYRON
RODEZ AGGLOMÉRATION

SICOVAL
SYDE TOM 66
SYNDICAT ENTRE
PIC ET ÉTANG
SYNDICAT MIXTE SCOT
SUD GARD
TAM - DIRECTION PROJET
TRAMWAY
TISSEO-SMTC
TOULOUSE MÉTROPOLE
VILLE D'AUCH
VILLE DE BALMA
VILLE DE BLAGNAC
VILLE DE COLOMIERS
VILLE DE CUGNAUX
VILLE DE MARTEL
VILLE DE MILLAU
VILLE DE TARBES
VILLE DE TOULOUSE
CARCASSONNE AGGLO
PAYS SUD TOULOUSAIN
TRIGONE
PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS
CAUSSES
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU NORD
TOULOUSAIN
PETR PORTES DE GASCOGNE
PETR COMMINGES PYRÉNÉES
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES GRAND
SUD TARN ET GARONNE
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLÉE
DE L'ARIÈGE
PETR DU MIDI QUERCY
PNR PYRÉNÉES ARIÉGEAISES

PÔLE TERRITORIALE DE L'ALBIGEOIS ET
DES BASTIDES
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES PAYS
PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE
LA DOMITIENNE
PETR PAYS DU LAURAGAIS
C C GRAND PIC SAINT-LOUP

COLLÈGE PERSONNALITÉS QUALIFIÉES - ASSOCIATIONS

ACTION RISQUE ZÉRO À FRONTIGNAN
(A.R.Z.F.)
ADA OCCITANIE
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE
ASSOCIATION MAI POUMONS
C.P.I.E. APIEU MONTPELLIER (DIFED)
CAUE DE L'HÉRAULT
COMITÉ DES INTÉRÊTS DU QUARTIER
DES MARRONNIERS
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT LR
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MP
FREDON
GADEL
MNLE 30
OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE SANTÉ
SOREVE
UFC MONTPELLIER
AURÉLIE ESCANDE
RÉGINE LANGE
MICHEL RAYNAL
BERNARD DUCHENE
ALAIN DIDIER
JEAN-LOUIS FANLO

LES NOUVEAUX ADHÉRENTS EN 2017-2018

CARCASSONNE AGGLO
PAYS SUD TOULOUSAIN
TRIGONE
PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS
CAUSSES
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU NORD
TOULOUSAIN
PETR PORTES DE GASCOGNE

PETR COMMINGES PYRÉNÉES
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES GRAND
SUD TARN ET GARONNE
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLÉE
DE L'ARIÈGE
PETR DU MIDI QUERCY
PÔLE TERRITORIALE DE L'ALBIGEOIS ET
DES BASTIDES

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES PAYS
PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE
LA DOMITIENNE
PETR PAYS DU LAURAGAIS
C C GRAND PIC SAINT-LOUP
PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES
PNR PYRÉNÉES ARIÉGEAISES

Atmo OCCITANIE - Agence de Montpellier (siège social)

10, rue Louis Lépine - Parc de la Méditerranée - 34470 PEROLS

Tél. : 04 67 15 96 60 / Fax : 04 67 15 96 69

E-mail : contact.montpellier@atmo-occitanie.org

Atmo OCCITANIE - Agence Toulouse

10 bis, chemin des Capelles - 31300 TOULOUSE

Tél. : 05 61 15 42 46 / Fax : 05 61 15 49 03

E-mail : contact.toulouse@atmo-occitanie.org

Internet : <http://atmo-occitanie.org>



Document co-financé par la Région Occitanie

Tirage : 550 ex. N° ISSN : 2608-3647 - Dépôt légal : à parution.

PUBLICATION NON REDIFFUSÉE EN CAS DE DONNÉES INVALIDÉES. DIRECTEUR DE PUBLICATION : THIERRY SUAUD PRÉSIDENT D'ATMO OCCITANIE. CONTENU RÉDACTIONNEL : ATMO OCCITANIE. CONCEPTION-RÉALISATION : AGENCE CONVERGENCE RCB B 344 600 598, 05 62 15 04 43. IMPRESSION : MCC GRAPHICS

SEUILS DE DÉCLENCHEMENT DES ÉPISODES DE POLLUTION

POLLUANT	TYPE	PÉRIODE CONSIDÉRÉE	VALEUR	MODE DE CALCUL
PARTICULES EN SUSPENSION DE DIAMÈTRE < 10 MICRONS	SEUIL D'ALERTE	24h	80 µg/m ³	Moyenne glissante à 8h et à 14h ⁽¹⁾
		24h	50 µg/m ³	En cas de persistance du dépassement sur 3 jours
	SEUIL DE RECOMMANDATION ET D'INFORMATION	24h	50 µg/m ³	Moyenne glissante ⁽¹⁾
DIOXYDE D'AZOTE	SEUIL D'ALERTE	Horaire	400 µg/m ³	Moyenne
		Horaire	200 µg/m ³	En cas de persistance du dépassement sur 3 jours
	SEUIL DE RECOMMANDATION ET D'INFORMATION	Horaire	200 µg/m ³	Moyenne
OZONE	SEUIL D'ALERTE	3 h consécutives	240 µg/m ³	Moyenne horaire
		3 h consécutives	300 µg/m ³	Moyenne horaire
		Horaire	360 µg/m ³	Moyenne
	SEUIL DE RECOMMANDATION ET D'INFORMATION	Horaire	180 µg/m ³	Moyenne

µg/m³ = microgramme par mètre cube

(1) La moyenne glissante est calculée toutes les heures. Les dépassements des seuils sont déclenchés selon les modalités décrites par les arrêtés préfectoraux en vigueur et/ou la procédure interne de gestion des dépassements de seuil d'information et d'alerte.

► SEUIL D'ALERTE

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de l'ensemble de la population et à partir duquel des mesures doivent immédiatement être prises.

► SEUIL DE RECOMMANDATION ET D'INFORMATION

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes de personnes particulièrement sensibles (personnes âgées, enfants en bas âge, patients souffrant d'une pathologie cardiaque ou respiratoire,...) et pour lequel des informations immédiates et adéquates sont nécessaires.

VALEURS RÉGLEMENTAIRES 2017

POLLUANT	TYPE	PÉRIODE CONSIDÉRÉE	VALEUR	MODE DE CALCUL
PARTICULES EN SUSPENSION DE DIAMÈTRE < 10 MICRONS	VALEUR LIMITE	Année civile	50 µg/m ³	35 jours de dépassement autorisés par année civile
		Année civile	40 µg/m ³	Moyenne
	OBJECTIF DE QUALITÉ	Année civile	30 µg/m ³	Moyenne
PARTICULES EN SUSPENSION DE DIAMÈTRE < 2.5 MICRONS	VALEUR LIMITE	Année civile	25 µg/m ³	Moyenne
	VALEUR CIBLE	Année civile	20 µg/m ³	Moyenne
	OBJECTIF DE QUALITÉ	Année civile	10 µg/m ³	Moyenne
DIOXYDE D'AZOTE	VALEUR LIMITE PROTECTION DE LA SANTÉ HUMAINE	Année civile	200 µg/m ³	18 heures de dépassements autorisés par année civile
		Année civile	40 µg/m ³	Moyenne
	VALEUR LIMITE PROTECTION DE LA VÉGÉTATION	Année civile	30 µg/m ³ (Nox)	Moyenne
OZONE	VALEUR CIBLE PROTECTION DE LA SANTÉ	8 h	120 µg/m ³	Moyenne glissante ⁽²⁾ à ne pas dépasser plus de 25 jours par année civile
	OBJECTIF DE QUALITÉ	8 h	120 µg/m ³	Moyenne glissante ⁽¹⁾
	VALEUR CIBLE PROTECTION DE LA VÉGÉTATION	Du 01/05 au 31/07	18 000 µg/m ³	Valeur par heure en AO40 ⁽³⁾
	OBJECTIF DE QUALITÉ PROTECTION DE LA VÉGÉTATION	Du 01/05 au 31/07	6 000 µg/m ³	Valeur par heure en AO40 ⁽³⁾
DIOXYDE DE SOUFRE	VALEUR LIMITE PROTECTION DE LA SANTÉ HUMAINE	Année civile	350 µg/m ³	24 heures de dépassement autorisées par année civile
		Année civile	125 µg/m ³	24 heures de dépassement autorisées par année civile
	VALEUR LIMITE PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES	Année civile	20 µg/m ³	Moyenne
		Du 01/10 au 31/03	20 µg/m ³	Moyenne
OBJECTIF DE QUALITÉ	Année civile	50 µg/m ³	Moyenne	
MONOXYDE DE CARBONE	VALEUR LIMITE PROTECTION DE LA SANTÉ HUMAINE	8 h	10 mg/m ³	Maximum journalier de la moyenne glissante
BENZO(A) PYRÈNE	VALEUR CIBLE	Année civile	1 ng/m ³	Moyenne
BENZÈNE	VALEUR LIMITE PROTECTION DE LA SANTÉ HUMAINE	Année civile	5 µg/m ³	Moyenne
	OBJECTIF DE QUALITÉ	Année civile	2 µg/m ³	Moyenne
PLOMB	VALEUR LIMITE	Année civile	0,5 µg/m ³	Moyenne
	OBJECTIF DE QUALITÉ	Année civile	0,25 µg/m ³	Moyenne
ARSENIC	VALEUR CIBLE	Année civile	6 ng/m ³	Moyenne
CADIUM	VALEUR CIBLE	Année civile	5 ng/m ³	Moyenne
NICKEL	VALEUR CIBLE	Année civile	20 ng/m ³	Moyenne

µg/m³ = microgramme par mètre cube, ng/m³ = nanogramme par mètre cube, mg/m³ = milligramme par mètre cube

(1) La moyenne glissante est calculée toutes les heures. Les procédures d'information ou d'alerte sont mises en œuvre selon les modalités décrites par les arrêtés préfectoraux en vigueur et/ou la procédure interne de gestion des épisodes de pollution. (2) Le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures est sélectionné après examen des moyennes glissantes sur 8 heures, calculées à partir des données horaires et actualisées toutes les heures. Chaque moyenne sur 8 heures ainsi calculée est attribuée au jour où elle s'achève : la première période considérée pour le calcul sur un jour donné sera la période comprise entre 17 heures la veille et 1 heure le jour même et la dernière période considérée pour un jour donné sera la période comprise entre 16 heures et minuit le même jour. (3) L'AO40, exprimé en µg/m³ par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m³ (soit 40 ppb) et 80 µg/m³ en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, durant une période donnée.

► VALEUR LIMITE DÉPASSÉE

La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

► VALEUR CIBLE DÉPASSÉE

La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

► OBJECTIF DE QUALITÉ NON RESPECTÉ

L'objectif de qualité est un niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.

► RÉGLEMENTATION RESPECTÉE